

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. X

MONTRÉAL, JUIN 1891

N° 2

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Enseignement spécial et privé (Programme)—Distribution des prix à l'Ecole Modèle Jacques-Cartier—100e Conférence des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Laval—33e conférence de l'Association des Inst. de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Nécessité et moyens de connaître les enfants (*suite et fin*)—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle.—Exercices de calcul.—TRIBUNE LIBRE: Jacques Cartier, Question de calendrier.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Gazette Officielle 30 mai dernier.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 mai courant (1891), de nommer le Révd Jean Chiasson, prêtre, membre du bureau des examinateurs des "Iles de la Madeleine," en remplacement du Révd J.-B.-Ed. Meunier, démissionnaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 mai courant (1891), de changer le titre de la municipalité scolaire de Chester-Ouest, dans le comté d'Arthabaska, en celui de "Saint-Paul de Chester," et cette municipalité (Saint-Paul de Chester) conserve les mêmes limites que celles de Chester-Ouest.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en

date du 22 mai courant (1891), d'autoriser les membres des bureaux d'examineurs des comtés de Chicoutimi, Lac Saint-Jean, Charlevoix et Saguenay, à transférer la séance du mois de juillet au second mardi du mois de juin, afin que les élèves des couvents puissent subir leurs examens pour diplômes, avant de partir pour les vacances d'été.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Erection de municipalité scolaire

Eriger la paroisse de Sainte-Suzanne de Boundary Line, dans le comté de Stantead, en municipalité scolaire, sous ce nom, et avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du huit octobre, cette municipalité n'affectera que les catholiques romains et leurs propriétés, dans les limites de la dite paroisse et municipalité.

GÉDEON OUMET.

Québec, 18 mai 1891.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Erection de municipalité scolaire.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Jacques de Clarenceville," dans le comté de Missisquoi, tout le territoire qui comprend actuellement les municipalités scolaires de Clarenceville et de Foucault, pour les catholiques romains et leurs propriétés situées dans les limites de la nouvelle municipalité scolaire seulement.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec, 18 mai 1891.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Gazette Officielle, 6 juin courant.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 1er juin courant (1891), de nommer le Révérend M. R.-Ph. Sylvain, membre du bureau d'examen de Rimouski, en remplacement de feu le Révérend J.-O. Simard.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 mai dernier (1891), d'établir un bureau d'examineurs sous le nom de "Bureau d'examineurs du comté de Saguenay"; et de nommer les révénds C.-L. Parent, V. F.; Joseph-E. Lemieux, Joseph Perron et MM. C.-A. Côté, M. D. et Auguste Gingras, comme membres du dit bureau. Le dit bureau tiendra ses séances les deuxièmes mardis de mars et de juillet de chaque année.

Le dit bureau d'examineurs devra alternativement siéger à Tadoussac et aux Escoumains.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Gazette Officielle, 13 juin courant.)

Annexer à la municipalité scolaire de Métabetchouan, dans le comté du Lac St-Jean, depuis et y compris le lot 23 jusqu'au lot 57 inclusivement, des quatrième et cinquième rangs du canton Métabetchouan. et depuis et y compris le lot No 1 jusqu'au lot No 22 aussi inclusivement, des quatrième et cinquième rangs du canton de Charlevoix, même comté. Ces lots ne faisant partie d'aucune municipalité scolaire.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Gazette Officielle, 20 juin courant.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 12 juin courant (1891), de nommer M. Pierre Léger Hubert, des Trois-Rivières, pour être membre du bureau des examinateurs des Trois-Rivières, en remplacement de feu M. François Xavier Guillet.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 12 juin courant (1891), de retrancher, dans l'ordre en conseil érigeant en municipalité scolaire le "Village de Saut-André," dans le comté d'Argenteuil, en date du 12 mars dernier, les mots "pour les protestants seulement."

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 12 juin courant (1891), de détacher de la municipalité de la Pointe-du-Lac, dans le comté de Saint-Maurice, le territoire ci-après décrit, savoir :

Le numéro premier, quant à la partie comprise entre le fleuve Saint-Laurent et le chemin de la concession Sainte-Marguerite, les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11 et 14, la partie comprise entre le fleuve Saint-Laurent et la ligne du chemin de fer Pacifique Canadien, les Nos 12 et 13 jusqu'au No 23 inclusivement, et enfin les Nos 24, 25, 26 et 28 jusqu'au No 56 aussi inclusivement; tous ces numéros sont ceux du cadastre de la dite paroisse de la Pointe-du-Lac, dans le dit comté, et l'ériger en municipalité sous le nom de "La Pointe-du-Lac No 2," pour les fins scolaires.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 16 juin courant (1891), de détacher des lots No 188 et 189 du cadastre du dixième rang de Saint-Malachie; les lots Nos 287, 288, 289 et 290 du onzième rang du cadastre de la paroisse de Saint-Malachie, dans le canton de Frampton, comté de Dorchester; ainsi que les lots Nos 38a au 35a, et leurs subdivisions cadastrales, dans le quatrième rang du canton de Buckland, même paroisse; les lots numéros 38c au 36a et leurs subdivisions cadastrales, du dit cadastre, dans le troisième rang du dit canton Buckland, et les lots Nos 39a, 39b, 39c, 40 et 40a dans le sixième rang du dit canton de Buckland, même cadastre, comté de Bellechasse; détacher de la paroisse de Sainte-Germaine, dans le comté de Dorchester, les lots Nos 14, 15, 17 nord-ouest, No 18 sud-est, Nos 19 et 20 du rang F du canton Cranbourne, et les lots Nos 30, 31, 32, 36, 38, 39, 43 et 44 du quatrième rang de Cranbourne, ces lots étant ceux du cadastre de la paroisse de Sainte Germaine, dans le susdit comté; et annexer tous ces lots à la municipalité de Saint-Léon de Standon, dans le comté de Dorchester pour les fins scolaires, les formalités requises par la loi ayant été remplies, cette annexion ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain, 1891.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Gazette Officielle, 20 juin courant.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 17 juin courant (1891), de détacher de la municipalité scolaire du canton de Whitton, la paroisse de "Sainte-Cécile de Whitton," comté de Compton, et l'ériger en municipalité scolaire avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du cinq de février dernier (1891).

Cette érection de municipalité ne devant avoir effet que pour les catholiques seulement;

conformément aux dispositions de l'article 1, du chap. 22, de 53 Vict.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er de juillet prochain (1891.)

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Gazette Officielle, 27 juin dernier.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 juin courant (1891), de renommer le vénérable archidiacre Evans, de Montréal, membre du bureau protestant des commissaires d'écoles de la cité de Montréal, sa nomination prenant effet le 1er de juillet prochain (1891).

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande de changement de limites.

De détacher le lot vingt et un et les trois quarts est du lot vingt-deux, dans le septième rang du canton de Hull, comté d'Ottawa, de la municipalité scolaire dissidente de Saint-Etienne de Chelsea, même comté, et les annexer à la municipalité scolaire de Hull, dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Délimitation de municipalités scolaires.

Détacher de Saint-Paul de Chester, comté d'Arthabaska, le No 9 du 5e rang du canton de Chester, connu sous le No 354 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Hélène de Chester, et l'annexer à la municipalité scolaire de "Chester-Est."

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 16 juin courant (1891) de détacher de la municipalité de Saint-Adolphe de Howard, dans le comté d'Argenteuil, "les dix derniers lots des premier et deuxième rangs et les six derniers lots du troisième rang du canton de Howard"; détacher de celle de Sainte-Lucie de Doncaster, dans le comté de Terrebonne, "les huit premiers lots des onze rangs de Doncaster, et le lot numéro neuf du premier rang de Doncaster"; détacher de la municipalité de Sainte-Adèle dans le comté de Terrebonne, "toute la partie du onzième rang du canton de Wexford comprise dans la paroisse Sainte-Adèle, et annexer tous ces lots et territoires à la municipalité scolaire de Beresford, connue sous le nom et étant la paroisse de Sainte-Agathe des Monts, dans le comté de Terrebonne, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire.

Réunir en une seule municipalité scolaire, sous le nom de "municipalité des écoles catholiques de Bedford," les deux municipalités de la ville de Bedford et Stanbridge Est, comté de Missisquoi, avec les mêmes limites qu'elles ont actuellement. Cette érection sera pour les catholiques seulement, et ne prendra effet que le 1er juillet 1892.

ENSEIGNEMENT SPECIAL ET PRIVÉ

COMPRENANT

- 10—Cours classique complet, conforme aux programmes en cours au Canada.
- 20—Préparation spéciale et rapide aux examens de Droit, Médecine et Pharmacie. Préparation à l'Ecole Militaire de Kingston.
- 30—Cours de Littérature, de Diction française et de Déclamation.
- 40—Répétitions de Droit civil français.
- 50—Cours de Dessin géométrique.
- 60—Langues vivantes: Français, Anglais, Allemand et Espagnol.

PAR

DEUX PROFESSEURS DIPLOMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE

A. GUIBE

P. DE PASCHALIS

*Bachelier ès-Lettres, Bachelier ès-Sciences
Licencié en Droit. Gradué des Ecoles Berlitz*

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Ier

Les différents cours auront lieu tous jours de la semaine, le samedi excepté.

M. Guibé sera chargé de la partie des Lettres: Français, Latin, Grec, Histoire et Géographie, Littérature et Philosophie, et donnera en outre les leçons de Diction française et de Déclamation et les répétitions de Droit civil.

M. de Paschalis sera chargé de la partie des Sciences: Arithmétique, Géométrie, Algèbre, Trigonométrie, Cosmographie, Physique et Chimie, et en outre des

cours de Langues vivantes et de Dessin géométrique.

Les jeunes gens suivant un cours classique ou se préparant aux examens auront deux heures de classe par jour, une heure le matin et une heure le soir.

Les paiements des leçons se feront strictement par mois et d'avance, et tout mois commencé sera dû en entier.

II ième

L'enseignement, qui sera toujours moral et religieux, comprendra toutes les matières renfermées dans les programmes des maisons d'éducation et des examens.

La plus grande régularité à suivre les cours sera exigée des jeunes gens, qui, bien que jouissant d'une plus grande liberté qu'au collège, n'en devront pas moins justifier par leurs devoirs d'un travail assidu.

Les parents qui, d'ailleurs pourront toujours trouver les professeurs aux bureaux de l'école, seront régulièrement mis au courant des travaux de leurs enfants.

III ième

L'utilité pratique d'un tel enseignement est évidente et n'a pas besoin d'être prouvée.

L'expérience a démontré, en France notamment, où les connaissances si nombreuses et si étendues que l'on exige des candidats rendent les épreuves des examens si difficiles, qu'une préparation sérieuse et bien comprise a donné des résultats excellents.

Bien des jeunes gens, relativement faibles dans leur classe, ont subi, quelquefois brillamment, ces examens, à la suite d'une préparation de quelques mois.

Notre cours classique sera, sans aucun doute, aussi très avantageusement suivi par les jeunes gens qui se traînent péniblement parmi les derniers de leur classe, et par ceux qui voudraient faire deux classes dans une même année.

Chaque professeur, en effet, n'ayant à la fois qu'un petit nombre d'élèves, pourra s'occuper de chacun d'eux en particulier, ce qui ne peut se faire dans une classe de 40 élèves.

OBSERVATION.—*Des leçons spéciales se-*

ront données pendant les vacances aux élèves qui en feront la demande.

Les professeurs peuvent, chacun de leur côté, donner les meilleures références de la part des parents des jeunes gens qu'ils ont eus comme élèves.

IV ième

Pour les prix, du reste très modérés, les conditions et tous autres renseignements, s'adresser par écrit : soit à M. GUIBÉ, rue Bleury, no 187 ; soit à M. de PASCHALIS, rue Shuter, 109 ; ou verbalement à M. GUIBÉ, à l'adresse ci-dessus, les Lundi, Mercredi et Vendredi de chaque semaine, de 10 hrs a. m. à 12 hrs et de 3 hrs à 5 hrs p. m.

Distribution solennelle des prix à l'École Modèle Jacques-Cartier, le 26 juin 1891

III DIVISION

IV DEGRÉ

Lecture française.—1er prix, Arthur Morin ; 2e do, Henri Râteau ; 1er accessit, Raoul Marion ; 2e do, Edouard Lacroix ; 3e do, Ubalde Brousseau.

Lecture anglaise.—1er prix, Arthur Morin ; 2e do, *ex-æquo*, Henri Râteau, Rosario Bergeron ; 1er accessit, Raoul Marion ; 2e do, Joseph Jasmin ; 3e do, Edouard Lacroix.

Calcul mental.—1er prix, Arthur Morin ; 2e do, Raoul Marion ; 1er accessit, Henri Râteau ; 2e do, Alex. Paré ; 3e do, Hector Hénault.

Vocabulaire anglais.—1er prix, Arthur Morin ; 2e do, *ex-æquo*, Henri Râteau, Anastase Renaud ; 1er accessit, Joseph Jasmin ; 2e do, Hector Hénault ; 3e do, Raoul Marion.

Histoire Sainte.—1er prix, Arthur Morin ; 2e do, Raoul Marion ; 1er accessit, Henri Râteau ; 2e do, Joseph Jasmin ; 3e do, Hector Hénault.

Écriture.—1er prix, Ubalde Brousseau ; 2e do, Raoul Marion ; 1er accessit, Arthur Morin ; 2e do, Henri Râteau ; 3e do, Joseph Jasmin.

Leçons de choses.—1er prix, Henri Râteau ; 2e do, *ex-æquo*, Raoul Marion, Arthur Morin ; 1er accessit, Ubalde Brousseau ; 2e do, Joseph Jasmin ; 3e do, Hector Hénault.

III DEGRÉ

Lecture française.—1er prix, Adrien Gauthier ; 2e do, Zénophile Brousseau ; 3e do, Josep Mayer ; 4e do, William Lévêque ; 1er accessit, James Lévêque ; 2e do, Alfred De-celle ; 3e do, Emmanuel Labelle ; 4e do, Louis Lacas.

Lecture anglaise.—1er prix, ew-quo, James Lévêque, William Lévêque ; 2e do, Rosario Marion ; 3e do, Emmanuel Labelle ; 1er accessit, Joseph Mayer ; 2e do, Adrien Gauthier ; 3e do, Zénophile Brousseau ; 4e do, Louis Lacas.

Arithmétique.—1er prix, Amédée Barbe ; 2e do, James Lévêque ; 3e do, Emmanuel Labelle ; 1er accessit, Louis Lacas ; 2e do, Joseph Mayer ; 3e do, Zénophile Brousseau ; 4e do, Napoléon Sigouin.

Calcul mental.—1er prix, Joseph Mayer ; 2e do, Emmanuel Labelle ; 3e do, Amédée Barbe ; 1er accessit, Adrien Gauthier ; 2e do, Zénophile Brousseau ; 3e do, Napoléon Sigouin ; 4e do, Louis Lacas.

Vocabulaire anglais.—1er prix, Zénophile Brousseau ; 2e do, Adrien Gauthier ; 3e do, Olivier Benoit ; 4e do, Rosario Marion ; 1er accessit, William Lévêque ; 2e do, Louis Lacas ; 3e do, Joseph Mayer ; 4e do, Amédée Barbe.

Géographie.—1er prix, Rosario Marion ; 2e do, Zénophile Brousseau ; 3e do, Louis Lacas ; 4e do, Alfred De-celle ; 1er accessit, Adrien Gauthier ; 2e do, James Lévêque ; 3e do, William Lévêque ; 4e do, Amédée Barbe.

Histoire Sainte.—1er prix, Adrien Gauthier ; 2e do, Amédée Barbe ; 3e do, James Lévêque ; 1er accessit, Joseph Mayer ; 2e do, William Lévêque ; 3e do, Louis Lacas ; 4e do, Didace Bélanger.

Ecriture.—1er prix, Emmanuel Labelle ; 2e do, Zénophile Brousseau ; 3e do, Olivier Benoit ; 1er accessit, Aldéric Barbe ; 2e do, James Lévêque ; 3e do, Rosario Marion ; 4e do, Napoléon Sigouin.

Leçons de choses.—1er prix, William Lévêque ; 2e do, Didace Bélanger ; 3e do, Napoléon Sigouin ; 1er accessit, Amédée Barbe ; 2e do, Zénophile Brousseau ; 3e do, Hippolyte Dagenais ; 4e do, Emmanuel Labelle.

I DEGRÉ

Langue française.—1er prix, Alfred Marceau ; 2e do, Aldéric Barbe ; 3e do, Joseph

Beauchamp ; 1er accessit, Eudore Godin ; 2e do, Eric Forget ; 3e do, Hormidas Lapierre ; 4e do, Henri Jasmin.

Langue anglaise.—1er prix, Alfred Marceau ; 2e do, Eric Forget ; 3e do, Aldéric Lapierre ; 1er accessit, Hormidas Lapierre ; 2e do, Eudore Godin ; 3e do, Aldéric Barbe ; 4e Joseph Beauchamp.

Lecture française.—1er prix, Eric Forget ; 2e do, Alfred Marceau ; 3e Henri Jasmin ; 1er accessit, Joseph Beauchamp ; 2e do, Eudore Godin ; 3e do, Aldéric Barbe ; 4e Aldéric Lapierre.

Lecture anglaise.—1er prix, Eudore Godin, 2e do, Alfred Marceau ; 3e do, Aldéric Barbe ; 1er accessit, Eric Forget ; 2e do, Joseph Beauchamp ; 3e do, Henri Jasmin ; 4e do, Henri Renaud.

Arithmétique.—1er prix, Joseph Beauchamp ; 2e do, Hormidas Lapierre ; 3e do, Alfred Marceau ; 1er accessit, Eudore Godin ; 2e do, Alfred Petit ; 3e do, Eric Forget ; 4e do, Hector Deslauriers.

Calcul mental.—1er prix, Henri Jasmin ; 2e do, Eudore Godin ; 3e do, Alfred Petit ; 1er accessit, Eric Forget ; 2e do, Hector Deslauriers ; 3e do, Joseph Beauchamp.

Géographie.—1er prix, Joseph Beauchamp ; 2e do, Eric Forget ; 3e do, Alfred Marceau ; 1er accessit, Hormidas Lapierre ; 2e do, Henri jasmin ; 3e do, Aldéric Barbe ; 4e do, Aldéric Lapierre.

Histoire Sainte.—1er prix, Alfred Marceau ; 2e do, Eric Forget ; 3e do, Aldéric Barbe ; 1er accessit, Henri Renaud ; 2e do, Alfred Petit ; 3e do, Hector Deslauriers ; 4e do, Hormidas Lapierre.

Ecriture.—1er prix, Henri Jasmin ; 2e do, Alfred Marceau ; 3e do, Eric Forget ; 1er accessit, Eudore Godin ; 2e do, Joseph Beauchamp ; 3e do, Aldéric Barbe ; 4e do, Aldéric Lapierre.

Leçons de choses.—1er prix, Eric Forget ; 2e do, Aldéric Barbe ; 3e do, Joseph Beauchamp ; 1er accessit, Alfred Marceau ; 2e do, Hector Deslauriers ; 3e do, Hormidas Lapierre ; 4e do, Aldéric Lapierre.

II DIVISION

VI DEGRÉ

Langue française.—1er prix, Arthur Bélanger ; 2e do, Jules Tremblay ; 1er accessit, Roméo Cassegrain ; 2e do, Eugène Godin ; 3e do, Raoul Valois.

Langue anglaise.—1er prix, Jules Tremblay ; 2e do, Louis Fontaine ; 1er accessit, Arthur Bélanger ; 2e do, Roméo Cassegrain ; 3e do, Eugène Godin.

Lecture française.—Artur Bélanger ; 2e do, Joseph Dupil ; 1er accessit ; Jules Tremblay ; 2e do, Roméo Cassegrain ; 3e do, Louis Fontaine.

Lecture anglaise.—1er prix, Jules Tremblay ; 2e do, Roméo Cassegrain ; 1er accessit, Louis Fontaine ; 2e do, Arthur Bélanger ; 3e do, Hubert Gauthier.

Arithmétique.—1er prix, Roméo Cassegrain ; 2e do, Jules Tremblay ; 1er accessit, Eugène Godin ; 2e do, Arthur Bélanger ; 3e do, Raoul Valois.

Calcul mental.—1er prix, Jules Tremblay ; 2e do, Roméo Cassegrain ; 1er accessit, Louis Fontaine ; 2e do, Eugène Godin ; 3e do, Joseph Dupil.

Géographie.—1er prix, *ex-æquo*, Louis Fontaine, Jules Tremblay ; 2e do, Eugène Godin ; 1er accessit, Roméo Cassegrain ; 2e do, Hubert Gauthier ; 3e do, Arthur Bélanger.

Histoire Sainte.—1er prix, Jules Tremblay ; 2e do, Arthur Bélanger ; 1er accessit, Roméo Cassegrain ; 2e do, Louis Fontaine ; 3e do, Eugène Godin.

Ecriture.—1er prix, Roméo Cassegrain ; 2e do, Raoul Valois ; 1er accessit, Arthur Bélanger ; 2e do, Eugène Godin ; 3e do, Hubert Gauthier.

Leçons de choses.—1er prix, Jules Tremblay ; 2e do, Louis Fontaine ; 1er accessit, Eugène Godin ; 2e do, Roméo Cassegrain ; 3e do, Hubert Gauthier.

IV DEGRÉ

Langue française.—1er prix, Léon Jarrand ; 2e do, Ernest Girardot ; 1er accessit, Anatole Major ; 2e do, Pacifique Bourbonnière.

Langue anglaise.—1er prix, Léon Jarrand ; 2e do, Ernest Girardot ; 1er accessit, Anatole Major ; 2e do, *ex-æquo*, Eugène Doucet, Pacifique Bourbonnière.

Lecture française.—1er prix, Ernest Girardot ; 2e do, Anatole Major ; 1er accessit, Léon Jarrand ; 2e do, Arthur Loiseau ; 3e do, Pacifique Bourbonnière.

Lecture anglaise.—1er prix, Ernest Girardot ; 2e do, Léon Jarrand ; 1er accessit, Anatole Major ; 2e do, Arthur Loiseau.

Arithmétique.—1er prix, Léon Jarrand ; 2e do, *ex-æquo*, Eugène Doucet, Arthur Loiseau ; 1er accessit, Ernest Girardot ; 2e do, Anatole Major.

Calcul mental.—1er prix, Léon Jarrand ; 2e do, Pacifique Bourbonnière ; 1er accessit, Ernest Girardot ; 2e do, Eugène Doucet.

Géographie.—1er prix, Léon Jarrand ; 2e do, Anatole Major ; 1er accessit, Ernest Girardot ; 2e do, Arthur Loiseau.

Histoire du Canada.—1er prix, Léon Jarrand ; 2e do, Arthur Loiseau ; 1er accessit, *ex-æquo*, Ernest Girardot, Anatole Major ; 2e do, Pacifique Bourbonnière.

Ecriture.—1er prix, Arthur Loiseau ; 2e do, Anatole Major ; 1er accessit, Léon Jarrand ; 2e do, Ernest Girardot.

Leçons de choses.—1er prix, Anatole Major ; 2e do, Eugène Doucet ; 1er accessit, Ernest Girardot ; 2e do, Léon Jarrand.

CLASSES RÉUNIES

Instruction religieuse—1re Division.—1er prix, Jules Tremblay ; 2e do, *ex-æquo*, Léon Jarrand, Anatole Major ; 3e do, *ex-æquo*, Arthur Bélanger, Louis Fontaine ; 1er accessit, Roméo Cassegrain ; 2e do, Eugène Doucet.

2e Division.—1er prix, *ex-æquo*, Hubert Gauthier, Eudore Godin ; 2e do, *ex-æquo*, Denri Jasmin, Didace Bélanger ; 1er accessit, James Lévêque ; 2e do, William Lévêque ; 3e do, Amédée Barbe.

3e Division.—1er prix, Napoléon Sigouin ; 2e do, Raoul Marion ; 1er accessit, Adrien Gauthier ; 2e do, Olivier Benoit ; 3e do, Rosario Marion.

Musique vocale.—1re Division.—1er prix, Ernest Girardot ; 1er accessit, Pacifique Bourbonnière ; 2e do, Léon Jarrand.

2e Division.—1er prix, Jules Tremblay ; 2e do, Joseph Dupil ; 1er accessit, Louis Fontaine ; 2e do, Arthur Bélanger ; 3e do, Raoul Valois.

3e Division.—1er prix, *ex-æquo*, Anatole Major, Alfred Marceau ; 2e do, *ex-æquo*, Aldéric Barbe, Henri Jasmin ; 3e do, Alfred Petit ; 1er accessit, Aldéric Lapierre ; 2e do, Hormisdas Lapierre ; 3e do, Charles Fréchette ; 4e do, Eudore Godin.

**Centième réunion des instituteurs
de la circonscription de l'École Normale Laval**

TENUE LE 30 MAI 1891

Présents : M. l'abbé Th. G. Rouleau, principal de l'École Normale, M. l'abbé A. Caron, assistant principal, M. B. Pelletier, président de la conférence, M. J. Ahern, vice-président, MM. F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, J. Létourneau, C. A. Lefèvre, D. Frère, C. J. Magnan, professeur à l'École Normale ; MM. Vien, Ruel, Lippens et Roy inspecteurs d'écoles, MM. P. Provençal, Z. Dubeau, Et. Dutil, O. Pagé, J. A. Chabot, R. Fortin, J. Nubé, A. Savard, MM. les abbés Lavoie et Blais, ecclésiastiques et les élèves-maîtres de l'École Normale.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. On procède ensuite à l'élection des officiers pour 1891-1892. Voici le résultat :

J. Ahern, président,
Z. Dubeau, vice-président,
J. Létourneau, trésorier honoraire,
C. J. Magnan, secrétaire.

Membres du comité de régie : MM. B. Pelletier, F. X. Toussaint, et N. Lacasse, J. B. Cloutier, C. A. Lefèvre, D. Frère, J. A. Chabot, O. Pagé.

M. l'inspecteur Vien propose, secondé par M. l'inspecteur Ruel, que des remerciements soient offerts à M. B. Pelletier, sortant de charge. Cette proposition est adoptée aux applaudissements de la conférence.

Le secrétaire de l'Association est ensuite appelé à rendre compte des démarches qui ont été faites auprès du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour soumettre à son approbation la demande de faire payer par le gouvernement, si celui-ci le veut bien, les frais de voyage des instituteurs qui assistent aux assises pédagogiques qui ont lieu deux fois l'année à Québec et à Montréal. Il est heureux d'annoncer à la classe enseignante que les honorables membres du comité catholique ont approuvé avec plaisir cette proposition. Il donne lecture de l'extrait suivant, emprunté au

dernier compte-rendu des délibérations du Conseil de l'Instruction publique :

“Lecture d'une lettre signée par plusieurs membres de la circonscription de l'École Normale Laval de Québec, demandant une allocation de quatre cents piastres, devant être divisée entre leur association et celle des instituteurs de Montréal, pour payer les frais de voyage de ceux des instituteurs de la campagne qui assistent aux conférences pédagogiques qui se tiennent à Québec et à Montréal deux fois par année.

Le Comité recommande au gouvernement que cette allocation soit accordée.”

A l'unanimité des membres présents à la conférence, il est résolu que le comité nommé à la réunion de janvier dernier pour s'occuper des frais de voyage des instituteurs soit continué dans ses pouvoirs et chargé d'adresser une requête au gouvernement provincial pour obtenir \$200 pour chaque circonscription, Québec et Montréal.

D'après l'ordre du jour M. le Président invite M. C. J. Magnan à dire quelques mots sur le sujet suivant : *Trop d'institutrices, pas assez d'instituteurs*. Voici une analyse de cette conférence.

“ Il y a quelques mois, un jeune écrivain de talent, M. C. Ducharme citait les lignes suivantes qui se trouvent à la page 209 de notre modeste livre sur l'*Enseignement primaire* : “ Le seul fait que les quatre-cinquièmes au moins des fonctionnaires de l'enseignement primaire de notre province sont des femmes, ne constitue-t-il pas une anomalie des plus ériantes ? Tous les pédagogues s'accordent à dire que pour former une génération d'hommes virils il faut des *hommes* comme éducateurs. Que les femmes forment des *femmes*, cela se conçoit. Mais ce qui ne se comprend pas aussi bien, c'est que l'éducation des garçons soit confiée à de jeunes filles. Si nous laissons nos fils sous la tutelle de fillettes, dans vingt ans nous aurons une génération d'hommes sans énergie et sans caractère. Confions donc le développement intellectuel et la formation morale des garçons aux instituteurs et l'éducation des filles aux institutrices.”

Cette adhésion de feu M. Ducharme nous a valu une assez verte leçon, très

polie néanmoins, de la part d'un journal important de Québec. Notre critique a été jusqu'à dire que nous voulions exclure les femmes de la classe enseignante ; que notre idée provenait de sources entachées de libéralisme, etc. Il en a profité pour faire l'éloge de la femme comme éducatrice ; ce que nous avons fait dans la première parti de notre ouvrage.

Il est inutile pour nous de dire combien nous admirons le rôle de la femme, soit comme mère de famille, comme religieuse ou institutrice. Néanmoins, cette admiration ne doit pas nous faire oublier que sur 8,446 titulaires de nos écoles primaires, 7,379 sont des femmes. Les chiffres que je viens de donner ne comprennent pas les collèges catholiques et protestants, les écoles des sourds-muets et des sourdes-muettes, les écoles des aveugles, les écoles des arts et manufactures, les écoles normales et les universités, mais s'appliquent à tous les fonctionnaires des autres institutions catholiques ou protestantes (*). Donc les sept-huitièmes des écoles élémentaires et modèles de la province sont dirigées par des femmes.

Messieurs, si nos écoles primaires étaient fréquentées par des garçons dont l'âge des plus vieux ne dépasserait pas dix ans, nous serions le premier à nous réjouir de la prépondérance des femmes dans la classe enseignante. Mais chacun sait que c'est le contraire qui existe. Les petits garçons et les petites filles d'après le rapport de l'honorable Surintendant, sont presque en nombre égal dans la province. Puis, la plupart des enfants de la campagne terminent leur cours à l'école de l'arrondissement ou du village, de sorte que un grand nombre vont à la classe jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans. Maintenant comment voulez-vous qu'une institutrice (surtout lorsqu'elle est jeune, et c'est le cas pour la plupart des maîtresses d'écoles, car elles se marient généralement après trois ou quatre ans d'enseignement) puisse avoir assez d'ascendant et de force de volonté pour concilier les intérêts d'une école mixte et y maintenir le bon ordre ? Les écoles mixtes, voilà

un système exécrable qui ne devrait pas être toléré. Il porte atteinte à deux grands principes qui forment pour ainsi dire la base d'une bonne organisation scolaire ; nous voulons dire la *moralité* et l'*uniformité*. Nous ne sommes ni scrupuleux ni pessimiste, mais nous acceptons la doctrine donnée par nos Evêques, qui nous enseignent qu'une école de garçons et de filles—lorsque les élèves sont relativement âgés—dirigée par un maître ou une maîtresse, ne saurait être maintenue sans danger pour les bonnes mœurs, voilà pour la *moralité*. Quant à l'*uniformité*, il est facile de comprendre que dans une école mixte, il y a deux sorte d'éducation et d'instruction à donner si le titulaire veut rendre justice aux deux éléments qu'il a à former ; en effet, l'enseignement à donner aux garçons diffère du tout au tout de celui qu'il convient de donner aux filles, car les uns et les autres sont appelés à jouer un rôle bien différent dans la vie. Ainsi, pas d'*uniformité* possible dans l'enseignement dans une école mixte ; de là une perte de temps considérable. Si le titulaire donne un enseignement uniforme, il sacrifie un élément à l'autre, soit les garçons aux filles ou les filles aux garçons. Ce mode détruit les vocations naissantes, il fausse pour toujours l'éducation des enfants qui le subissent.

Nous concluons : Que les écoles mixtes devraient être abolies dans les centres populeux, et qu'à l'avenir, en autant que les circonstances le permettent, les garçons et les filles aient des écoles séparées ; en un mot, que les écoles fréquentées par les garçons soient tenues par des maîtres et celles fréquentées par les filles soient tenues par des maîtresses. C'est le seul moyen d'augmenter le nombre des instituteurs dans la province et de former convenablement les nouvelles générations de garçons et de filles."

M. l'inspecteur Lippens, se rendant à la demande de M. le Président, donne une causerie sur les *Devoirs d'invention*. M. Lippens rappelle que les règlements scolaires obligent les fonctionnaires de l'enseignement primaire à faire tenir un *cahier journalier* à leurs élèves. Ce cahier est destiné aux devoirs quoti-

(*) Voir le rapport de l'Honorable surintendant de l'Instruction publique pour 1889-90, page 9.

diens : exercices de français, anglais, problèmes, résumé de leçons de choses, etc. Rien n'est plus propre à développer l'intelligence, exercer la mémoire et former le jugement que de petits exercices où l'élève paye de sa personne. Mais le titulaire n'a pas toujours le temps de préparer ces devoirs d'une manière convenable et graduée, c'est pourquoi, dit le conférencier, je viens de publier un petit *Recueil de devoirs d'invention*, manuel approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Le recueil renferme une foule d'exercices intuitifs, de petites lettres, etc. Il répond à un besoin réel, celui d'accoutumer les enfants à exprimer correctement leurs pensées. Ces devoirs n'excluent nullement les exercices orthographiques et les leçons de choses.

M. le Président dit que le sujet suivant est mentionné sur l'ordre du jour : *Le monument Champlain et le centin de la jeunesse.*

M. Magnan propose, secondé par M. Toussaint : " Que l'Association des instituteurs de Qubec a appris avec plaisir que le Comité exécutif du monument Champlain avait résolu d'associer la jeunesse des écoles de notre province à l'érection d'un monument au fondateur de Québec ;

" Qu'il est à espérer que le Comité persévérera dans sa résolution, à savoir : inviter tous les enfants fréquentant les écoles, académies ou collèges à verser chacun un centin dans la caisse du monument Champlain ;

" Que les membres de l'Association feront tout ce qui est en leur pouvoir pour aider MM. les membres du dit Comité à faire exécuter le programme qu'ils jugeront à propos d'adopter, quant à cette souscription patriotique de la population salariaire."

Le moteur de ces résolutions ajoute que les élèves de l'école modèle annexée à l'école normale Laval, avaient déjà souscrit \$1.00 et que le directeur du collège Lamontagne de Montmagny avait adressé à l'un des membres du Comité, au nom de ses élèves, la jolie somme de \$250. Il n'y a nulle doute que tous les membres du corps enseignant tiendront à honneur de faire coopérer leurs élèves à la grande

œuvre de reconnaissance nationale qui est à s'accomplir avec un entrain extraordinaire.

M. J. B. Cloutier, se rendant à l'invitation qui lui est faite, donne une causerie intitulée : *Le tact chez l'instituteur.* En terminant, M. Cloutier résume son sujet comme suit : Il est absolument nécessaire que le maître étudie avec soin le caractère et le tempérament de ses élèves ; sa conduite envers eux doit être conforme à cette étude, qui sera toujours sérieuse et intelligente ; enfin qu'il donne à chacun l'impulsion nécessaire vers l'état qu'il sera appelé plus tard à exercer dans la vie pratique." M. le Président remercie le conférencier qui a été écouté avec plaisir par l'auditoire.

Le secrétaire communique à l'assemblée une lettre de l'Association des instituteurs protestants de Montréal demandant aux instituteurs catholiques de Québec de coopérer à la publication d'une histoire du Canada, commune aux protestants et aux catholiques. Jusqu'à présent, dit la circulaire, chaque province de la Confédération a bien son histoire, mais ce qu'il nous manque, c'est un livre réunissant en un seul faisceau tous les faits mémorables de l'histoire du Canada, sans distinction de province, de race ou de croyance. L'Association des instituteurs catholiques de Québec n'a pas cru devoir adopter cette proposition de nos confrères protestants. Une histoire du Canada genre neutre est chose impossible. Pour respecter le passé, l'historien digne de ce nom ne doit rien taire. Or, pour ne pas déplaire soit aux catholiques, soit aux protestants, il faudrait passer l'éponge sur bien des pages de nos annales historiques. Par conséquent une telle histoire serait très incomplète et ne répondrait pas au but qu'on se propose.

Il s'élève ensuite une petite discussion sur la manière d'enseigner le français. Doit-on enseigner l'orthographe et le français, c'est-à-dire l'idée de la langue, séparément ? Après quelques passes d'armes assez vives, on conclut que *in medio stat virtus*. Tout en enseignant la grammaire de mots il faut enseigner la grammaire d'idée ; en enseignant à écrire correctement, il faut aussi appren-

dre à l'élève à penser et à exprimer sa pensée par la parole et l'écriture.

Avant de clore la conférence, M. l'abbé Rouleau dit qu'il a une communication à faire à l'assemblée de la part de M. l'abbé Gosselin, rédacteur de la *Semaine religieuse de Québec*. A l'avenir, cette revue sera adressée aux instituteurs et aux institutrices moyennant cinquante centins par année, au lieu d'une piastre pour les abonnés ordinaires.

A la prochaine réunion M. le principal de l'école normale Laval donnera une causerie sur son récent voyage en Europe. M. Z. Dubeau développera le sujet suivant : *De l'enseignement de l'histoire à l'école primaire* et M. O. Pagé traitera un autre sujet.

La séance est ajournée au dernier samedi de janvier 1892.

C. J. MAGNAN,
Secrétaire.

QUATRE - VINGT - TREIZIEME CONFERENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

TENUE LE 29 MAI, 1891.

Vu l'absence du Président, M. H. O. Doré, M. T. M. Reynolds, vice-président, ouvre la séance.

Présents : M. H. Desrochers, Ptre., de l'Ecole Normale J.-C.; M. U. E. Archambault, surintendant local; MM. J. O. Cassegrain, A. D. Lacroix, F. X. P. Demers, L. A. Primeau, L. P. O'Donohue, F. X. Boileau, W. H. Tétreault, L. J. R. de Bellefeuille, G. E. Famelart, N. Desjardins, L. O. Doré, J.-B. Paquet, J. E. Bernier, L. G. Robillard, L. A. Allaire, J. T. Dorais, H. O. Hogan, J. T. Molleur, J. T. Curotte, F. Letonturier, E. E. Thibeault, J. M. Guérin, C. N. Lalonde, J. A. Primeau, F.-X. St. Laurent, C. E. O'Ryan, J. J. McCullen, Israël C. St. Amour, M. Larctôt, H. B. Granger, A. Cléroux, P. J. Leitch, I. Nadon, N. Latrémoille, J. H. Bergeron, H. Beaulne, E. Pagé, B. Meloche, J. Roch, N. Barthélemy, M. Tremblay, C. Leblanc, L. P. J. Jasmin. A. La-

fond, N. Nolin, Nap. Brisebois et les élèves-maîtres de l'Ecole Normale.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière conférence.

Perception des contributions annuelles.

ELECTION DES OFFICIERS

M. L. A. Primeau propose, appuyé par M. F. X. P. Demers, que MM. Allaire et Paquet soient nommés scrutateurs.

Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président, M. F. X. Boileau ;
Vice-président, M. P. J. Leitch ;
Secrétaire, M. Nap. Brisebois ;
Trésorier, M. H. B. Granger ;
Bibliothécaire, M. J. O. Cassegrain.

Les messieurs suivants : L. P. O'Donohue, G. E. Famelart C. E. O. Ryan. M. Tremblay, et J. Curotte, sont nommés membres du conseil d'administration.

M. Reynolds, avant de quitter le fauteuil présidentiel, félicite l'assemblée sur le choix des officiers qu'elle vient de se donner, après quoi il invite M. Boileau à présider la conférence, ce que ce dernier fait aussitôt aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

M. F. X. P. Demers propose appuyé par M. G. Robillard, que des remerciements soient offerts aux officiers sortant de charge, pour les services qu'il ont rendus à l'association.

AVIS DE MOTION, MOTIONS.

Le conseil d'administration n'ayant pas encore pris en considération l'avis de motion donné, à une séance précédente, par M. F. X. P. Demers, tendant à amender l'article sixième de la Constitution de l'Association des Instituteurs, ce dernier, après quelques explications, retire son avis de motion.

M. L. A. Primeau donne avis qu'à la prochaine assemblée il proposera que la Conférence des Instituteurs qui a lieu d'ordinaire le dernier vendredi du mois de janvier et de mai, soit dorénavant renvoyée au lendemain, c'est-à-dire au dernier samedi des mois de janvier et de mai.

M. W. H. Tétreault donne avis qu'à la prochaine conférence, il proposera que le secrétaire de l'association reçoive à l'avenir dix par conférence.

M. J. O. Cassegrain donne avis qu'à la prochaine conférence il sera demandé un certain subside pour augmenter la bibliothèque des instituteurs pour l'acquisition de nouveaux volumes traitant de pédagogie.

M. G. E. Famelart donne avis qu'à la prochaine conférence il proposera qu'on retranche de l'article quinzisième de la Constitution de l'Association des Instituteurs, la dernière proposition qui se lit ainsi : "Aucun membre ne pourra se refuser à faire une lecture lorsqu'il aura été désigné par le conseil (1)," attendu que cette partie de l'article en question n'a aucune sanction.

M. G. Robillard dit que certains instituteurs de la campagne se plaignent avec raison de n'être pas traités avec justice de la part des commissaires d'écoles qui, au lieu de les payer d'une façon convenable, selon que la loi le veut, apportent trop souvent des retards considérables autant qu'injustifiables, avant d'accomplir cet acte de justice. Que ces instituteurs, par suite de ces retards, éprouvent de la gêne et souvent subissent des pertes d'argent, pendant qu'on les prive ainsi d'un salaire dû et bien gagné.

Conséquemment, il propose appuyé par M. G. E. Famelart, que l'Association des instituteurs catholiques de la circonscription de l'Ecole Normale J.-C., présentent au Conseil de l'Instruction publique, une requête, le priant de vouloir bien user de son influence auprès du gouvernement provincial pour faire modifier les règlements concernant le payement des instituteurs de la campagne, de façon qu'ils soient payés tous les mois.

M. N. Desjardins appuie également cette motion et dit avoir lui-même déjà beaucoup souffert sous ce rapport. Les faits personnels que ce monsieur rapporte

prouvent assez combien certains commissaires d'écoles sont coupables de négligence ou de mauvaise volonté envers l'instituteur, qu'on devrait au contraire traiter avec plus d'égard.

MM. L. A. Primaud et J. Curotte sont d'avis que pour couper court à ces difficultés, l'instituteur qui n'est pas payé selon que la loi le veut, devrait, aussitôt s'en plaindre au Surintendant de l'Instruction publique. C'est son droit de le faire et l'instituteur dans ces circonstances doit s'en prévaloir. L'instituteur qui n'est payé selon qu'il doit l'être, peut aussi refuser de signer le rapport du secrétaire de la commission scolaire. C'est encore là un moyen de forcer les commissaires à être de bon compte.

M. J. Nadon et autres objectent que si l'instituteur osait se prévaloir de son droit de recourir au Surintendant comme il vient d'être dit, il se mettrait par là le plus souvent pour ne pas dire dans tous les cas, dans une mauvaise position envers les commissaires et ne gagnerait guère les bonnes grâces de ces messieurs, qui sont quelquefois susceptibles sans raison. Heureusement que ces reproches ne s'adressent pas à tous les commissaires d'écoles, ce n'est que le petit nombre qui les mérite. Tout de même, une nouvelle législation à ce sujet, dans le sens qui le comporte la motion de M. G. Robillard serait certainement bien appréciée de la part des instituteurs et ne saurait, en même temps être préjudiciable aux intérêts des commissaires d'écoles.

La motion étant mise aux voix est adoptée sur division.

Au sujet de l'octroi que les instituteurs demanderont bientôt au parlement provincial pour défrayer les instituteurs de la campagne qui assistent aux conférences pédagogiques, M. A. D. Lacroix fait part à l'assemblée d'une lettre de M. Magneau, de Québec, dans laquelle il est dit que le Conseil de l'Instruction publique approuve pleinement la demande des instituteurs au sujet de cet octroi, et les encourage dans leurs démarches auprès du gouvernement, leur promettant, dans l'occasion, toute son influence. Il ne reste donc plus, ainsi qu'on doit le faire prochainement, qu'à s'adresser au gouverne-

(1) Article 15.—Il sera fait, à chaque conférence, au moins deux lectures sur des sujets liés avec l'éducation, par ceux des membres que le conseil de l'association désignera, sans préjudice aux membres qui voudront s'inscrire, mais qui devront indiquer le sujet de leur lecture, afin d'obtenir l'approbation du conseil d'administration. Aucun membre ne pourra se refuser à faire une lecture, lorsqu'il aura été désigné par le conseil.

ment, qui, espérons-le, n'hésitera pas à se rendre à notre juste demande.

LECTURE SUR L'HYGIÈNE PAR M. A. LAFOND

M. Lafond, dans son intéressante lecture, nous a parlé de l'hygiène, de son rôle dans la famille, à l'école et de ses rapports avec la morale.

Ce travail a été très bien goûté et a mérité à son auteur les félicitations de M. le Président en même temps que la reconnaissance de l'assemblée, qui lui vota des remerciements.

M. Daly, retenu chez lui pour cause de maladie, n'a pu, conqumement, communiquer à l'assemblée son travail qui était prêt pour la circonstance, dit-on. Espérons, cependant, que ce travail pourra être lu à la prochaine conférence.

SUJET DE DISCUSSION.

Le travail de l'élève;—Dangers à éviter: Surmenage, etc.;—Ce que doit être ce travail pour qu'il soit le plus profitable au développement complet de l'élève.

M. A. Chatigny avait été prié de vouloir bien ouvrir la discussion, mais vu son absence, il a été donné à M. G. Famelart de le faire. Ce dernier commence par critiquer ces réformateurs du jour qui prêchent contre le surmenage intellectuel dans nos écoles—chose qui n'existe certainement pas, dit-il,—et qui nous font des conséquences de ce système des peintures plutôt fantaisistes que réelles. Le programme des matières à enseigner à l'école primaire, dit M. Famelart, est bon, et non surchargé, on a même bien fait d'y ajouter l'hygiène. L'emploi du temps est admirable: ce serait sottise d'en retrancher quelque chose. Ce que nous avons à faire dans le moment, c'est d'améliorer nos méthodes, afin de rendre notre enseignement plus pratique. Et c'est mon opinion que tous nos efforts doivent tendre vers ce but-là.

Quant à l'éducation physique, il serait bon, ajoute M. Famelart, d'introduire la gymnastique d'après le mode suivant: 1o Exercices ou mouvements d'ensemble en classe, à la fin d'une leçon, par exemple, etc. 2o Consacrer quelque temps à la gymnastique proprement dite. 3o Une

bonne direction à imprimer durant les récréations.

M. Famelart a développé ces trois points d'une manière claire, et les bons résultats à obtenir de la gymnastique ainsi enseignée, ne laissent aucun doute.

(Ici, je ferai un souhait qui aura sans doute l'approbation de mes confrères, c'est que Famelart veuille bien publier dans le *Journal de l'Instruction publique*, les lectures intéressantes qu'il donne à chacune de nos conférences.)

M. U. E. Archambault fait remarquer que le cri de surmenage intellectuel nous vient de l'Europe où, dans la plupart des pays qui couvrent ce beau continent, l'on s'applique à donner une éducation sans Dieu.

Du moment que l'on supprime la notion de Dieu, on supprime en même temps la vie morale; il ne reste donc plus que la vie physique et la vie intellectuelle.

Tous les moralistes enseignent qu'il faut habituer l'enfant à réprimer les mauvais penchants de la nature déchuë; et comment arriver à ce résultat sans la vie morale?

Je ne conteste pas que dans plusieurs pays les programmes sont surchargés.

Mais il est incontestable aussi qu'une forte éducation morale et religieuse est le meilleur moyen de conserver les forces physiques: *un esprit sain dans un corps sain* est la condition physiologique du travail intellectuel. Formons l'enfant aux bonnes mœurs, et nous constaterons qu'il est capable d'un travail intellectuel surprenant, si la méthode employée est vraiment scientifique.

M. le Président remercie M. Archambault des remarques importantes qu'il vient d'exprimer, et prie M. Famelart d'agréer ses remerciements pour le discours sérieux et intéressant qu'il vient de faire, et invite tous les membres à bien étudier ce sujet pour la prochaine réunion, car l'heure est maintenant trop avancée pour en continuer la discussion.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,
Secrétaire.

Pédagogie et Enseignement.

NECESSITÉ ET MOYEN DE CONNAÎTRE LES ENFANTS

(Suite.— Voir livraison précédente, p. 13)

Commencez par vous étudier vous-mêmes.— Sans une connaissance aussi parfaite qu'il est possible du cœur de l'homme, comment pouvons-nous espérer de savoir diriger les enfants ? Et comment pouvons-nous connaître le cœur d'autrui, si nous ne connaissons pas le nôtre, et si pour cela nous ne commençons pas par nous étudier nous-mêmes ? Nous avons tous plus ou moins les mêmes inclinations au mal et les mêmes germes de vertu. L'effet que produisent sur nous les choses extérieures et le langage des autres nous feront découvrir ce qu'en éprouvent les enfants. " Un homme recueilli, réfléchi, qui a longtemps vécu avec lui-même, est par cela seul habile à conduire les autres, dit justement l'un des hommes de notre époque, qui a écrit avec le plus de distinction sur l'Éducation (1). Il n'essaiera pas de détourner un enfant d'actes inconvenants et honteux, sans savoir lui en montrer la laideur et lui en exposer les tristes effets ; il ne l'exhortera pas à de louables actions, à une conduite sage, sans le porter par des arguments palpables à la sagesse et à la vertu. Il n'ouvrira pas la bouche sans savoir quelles paroles peuvent émouvoir ce tendre cœur et quelles sont celles qui l'aigrissent au lieu de le persuader. Il entreverra dans un mot étouffé avant d'être lâché, dans un coup d'œil, dans le mouvement d'un muscle, la pensée et la volonté qui n'osent pas se manifester ; il touchera en un mot le cœur et l'esprit des enfants avec la même facilité et la même sûreté qu'un artiste expérimenté touche les cordes de l'instrument qu'il connaît."

Revenez par la pensée sur les années de votre propre enfance.— Quant à moi, un grand nombre de scènes de ma pre-

mière enfance passent sans cesse devant mes yeux ; elles sont tellement imprimées dans ma mémoire que je ne puis pas me tromper dans le jugement que j'en porte. Il n'est pas un de vous à qui il n'en arrivera autant lorsqu'il voudra faire un retour sérieux sur lui-même. Considérez donc comment vous vous conduisiez étant enfants envers vos parents, envers les personnes plus âgées que vous et envers vos camarades. Que pensiez-vous alors ? Quel jugement portiez-vous sur tout ce qui se faisait autour de vous, sur tout ce que vous faisiez vous-mêmes ? D'après ces souvenirs vous pouvez calculer avec la plus grande probabilité que vos élèves en général auront des idées presque semblables à celles que vous aviez alors, qu'ils agiront presque comme vous agissiez dans les mêmes circonstances. Ce que vous pensiez de vos maîtres, des études auxquelles on vous soumettait, du travail qu'on vous donnait à faire, des obligations ou des défenses qui vous étaient imposées, vos élèves le penseront presque certainement eux-mêmes. Vos anciennes répugnances, ils les éprouveront comme vous ; vos préférences, ils les partageront pour la plupart. Plus vous reproduirez complètement en vous le tableau de votre enfance, plus vous pénétrerez promptement dans le cœur des enfants, plus vous connaîtrez sûrement leurs dispositions et leur caractère.

Observez constamment la manière de se conduire de vos élèves dans la classe.— Soyez tout yeux et tout oreilles pendant les heures de travail. Examinez avec soin les moindres détails de la conduite de vos élèves, et vous saurez bientôt dans quelle catégorie chacun d'eux peut être classé sous le rapport du caractère. Vous connaîtrez ceux qui ont l'esprit plus vif ou plus lourd, plus de légèreté ou de gravité ; ceux qui ont le plus de facilité à comprendre et ceux qui retiennent plus aisément, etc. Étudiez aussi la direction de leurs idées ; observez attentivement la nature de leurs dispositions, leurs aptitudes particulières sur l'étendue de ce qu'ils savent, de manière à connaître ce que vous devez ou ne devez pas attendre de chacun, ainsi que ce qui leur est

(1) Lambruschini: *Della Educazione*, ch. III, p. 43.

agréable ou ce qui leur déplaît et les ennuie. Observez en particulier comment chaque élève est affecté par ses succès dans les exercices de la classe ou par ses échecs, comment il est sensible à la louange ou au blâme, et quelle impression produisent sur lui les récompenses ou les punitions suivant la nature des unes et des autres.

Laissez à vos élèves une liberté convenable de s'exprimer.—Si votre œil a de la perspicacité,—et l'exercice lui communiquera cette précieuse faculté,—bientôt chacun de vos élèves se manifestera à vous avec un caractère particulier, parfaitement distinct des autres, et rarement sa conduite dans l'avenir contredira l'opinion que vous vous en serez ainsi formée. Une école où tous les enfants sont conduits comme s'ils devaient avoir les mêmes aptitudes et être également habiles, est comme une espèce de machine qui se met au commandement. Le maître qui veut maintenir dans sa classe une discipline trop rigide ne fait qu'augmenter pour lui la difficulté de connaître le caractère et les dispositions de ses élèves. Au contraire, le maître qui laisse à son élève un degré convenable de liberté connaît avec bien plus de certitude ce qu'il y a en lui, ce qu'il doit en craindre, comme ce qu'il en peut espérer.

Causez avec vos élèves et faites-les causer.—Toutes les fois que je rencontre un enfant, je lie conversation avec lui, et rarement je le quitte sans avoir profité de cet entretien. Causez donc avec vos élèves, non seulement en classe, mais toutes les fois que vous en avez l'occasion, et sur les choses les plus ordinaires. Observez-les aussi avec le plus grand soin dans les récréations et pendant leurs jeux ; c'est là que se manifeste le plus complètement le germe du caractère futur. Ce maître comprend bien mal son propre intérêt qui se conduit avec ses élèves d'une telle manière, qu'à son approche les enfants en récréation cessent leurs jeux et se séparent aussitôt qu'ils le voient s'approcher. A cet égard, nous ne devons pas craindre de compromettre par un juste degré de familiarité le res-

pect que nous doivent les enfants, si, par notre sérieux nous savons le sauvegarder dans les choses sérieuses. (Extrait du *Journal des Instituteurs.*)

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE RÉCITATION

I

LE JEUNE RAT.

Un jeune rat, de loin, vit une souricière,
 " Ah ! voilà donc, dit-il en s'arrêtant,
 Cette machine meurtrière
 Dont mon père me parlait tant.
 Je n'y toucherai point ; je ne suis pas si bête ;
 Je me contenterai seulement de la voir,
 Et d'apprendre comme elle est faite :
 De tout, dit-on, il faut un peu savoir."
 Vers le piège, à ces mots, l'imprudent s'achemine ;
 Il rôde autour, il l'examine.
 Il aperçoit certain morceau de lard
 Qu'un bout de fil retenait avec art
 Il lui trouve bonne mine.
 Bientôt séduit par ses attraits :
 " Je voudrais bien, dit-il, le voir de plus près.
 Mais il faudrait entrer dans la machine,
 Et, selon mon papa, je ne ferais pas bien.
 Mais pourquoi donc ? je ne toucherai rien,
 Et, dès lors, quel mal puis-je faire ?"
 Sur ce propos il entre doucement ;
 Il s'approche du lard, qui, toujours plus charmant,
 L'attire toujours plus : il le flairer ;
 Et n'osant pas tout d'abord y toucher,
 Il se hasarda à le lécher.
 Mais la tentation devint toujours plus forte :
 Il y porte légèrement
 La dent.
 De la ratière il fait tomber la porte :
 Le malheureux se trouve pris.
 Il avait cependant promis
 De ne jamais toucher la machine traitresse
 Mais quand on n'a pas soin de fuir l'occasion,
 On oublie, hélas ! sa promesse.
 Et l'on succombe enfin à la tentation.

REYRE

II

LE JEUNE ENFANT ET SON PÈRE.

Au milieu d'un brillant parterre,
 Un enfant ne sachant que faire,
 Avec son ombre folâtrait,
 Et tout en jouant s'étonnait
 De la voir avec complaisance
 Le suivre au gré de ses desirs.
 Dans les beaux jours de l'innocence,
 Un rien suffit à nos plaisirs.
 Tout à coup un léger nuage
 Vint lui dérober son image.....
 Il ne conçoit rien à cela,
 Il s'agit ; tout hors d'haleine,
 Il cherche en vain.—Venez papa,
 Voir cet étrange phénomène.
 — Cette ombre, dit l'autre, ô mon fils,
 Est le vrai portrait des amis.
 Dans l'aisance ils nous environnent,
 Fidèles à suivre nos pas ;
 Mais au moindre nuage, hélas !
 Les perfides nous abandonnent.

CLÉMENT.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE
USUELLE.

I

Les marchands grecs se reconnaissent aisément à l'expression astucieuse des physionomies.—L'astronomie est de toutes les sciences naturelles celle qui est arrivée au plus haut degré d'exactitude.—L'ataraxie des philosophes n'a jamais été qu'une chimère.—Les scélérats tombent dans l'athéisme par ce raisonnement de leur conscience : J'existe, donc Dieu n'existe pas.—Les astres qui devaient éclairer notre route sont changés en des feux errants qui nous égarent.—Les astrologues étaient souvent appelés Chaldéens, du pays où leur science avait pris son origine.—Celui qui dit incessamment qu'il a de l'honneur, de la probité, ne sait pas même contrefaire l'homme de bien !—Le caillou raye la plupart des minéraux, et l'acier même.—Nous cherchons notre bonheur hors de nous-mêmes et dans l'opinion des hommes, que nous connaissons flatteurs, pleins d'envie, de caprices et de préventions ; quelle bizarrerie !—Les colporteurs de mauvaises nouvelles sont des perturbateurs du repos public.—Les petits génies ne veulent rien de colossal.—L'homme sensible communique le sentiment à tout ce qui l'entoure.—Quelques astronomes ont cherché à prouver que les comètes ne sont que des amas de matières gazeuses.—La fausse égalité est l'idole de l'égoïsme ambitieux.—L'harmonie est l'âme de la poésie.—Les consolations discrètes ne font qu'aigrir les violentes afflictions.—L'aigle-marine, par sa couleur glauque, rappelle celle de l'eau de mer.—Les remèdes violents altèrent le tempérament et usent les organes.—Les alliages sont, en général, plus durs que les métaux qui les composent.—La présomption est d'un faux jugement qui nous exagère nos forces.—Quand les inversions ne nuisent pas à la clarté, elles sont toujours élégantes.—Les végétaux se développent par l'intussusception des molécules qui leur sont analogues.—Les hommes sont suspendus dans l'attente de la décision dernière et irrévocable.

II

L'invention de l'apologue est du nombre de celle qui font le plus d'honneur à l'esprit humain.—On désigne sous le nom d'apocryphes les ouvrages composés par d'anciens hérétiques, et attribués par eux à des auteurs sacrés.—Le devoir d'une philosophie généreuse est d'opposer l'apostolat du bon sens et de la vertu à celui du mensonge et du crime.—Le parti qui triomphe se grossit de tous ceux qui règlent leur opinion sur l'intérêt personnel.—Le renne a le bois divisé en un grand nombre de rameaux, terminés par des empauures.—Les parenchymes savoureux de la pêche, de l'orange, de l'ananas, ne sont qu'un peu d'air que la nature a travaillé dans un profond silence.—Tandis que tout change et périt dans la nature, la nature elle-même reste immuable et impérissable.—L'homme s'amollirait et s'oublierait lui-même, s'il n'avait rien qui modérât ses plaisirs et qui exerçât sa patience.—Les pierres qu'on appelle œils-de-loup sont moins brillantes que les œils-de-chat.—Les meilleurs serres-chaudes ne valent pas quelques rayons du soleil.—Les personnes que j'ai déterminées à prendre mes intérêts, me serviront beaucoup.—Les végétaux se sont étendus par de grandes accrues sur toutes les terres que les eaux laissaient à découvert.—Les hommes sont plus souvent accusés qu'acquittés par leurs actions.—La création du monde est un acte de la puissance de Dieu.—A une certaine profondeur, la température, indépendante de l'action du soleil, demeure constamment invariable.—Les hirondelles, en jouant avec leurs petits, accompagnent leur action d'un gazouillement si expressif qu'on croirait en entendre le sens.—L'entendement, la mémoire et la volonté sont trois facultés de l'âme.

III

Le labyrinthe était un magnifique amas de douze palais disposés régulièrement.—La plupart des animaux ont les racines des dents plantées dans des alvéoles.—Les Romains n'avaient pas d'autre industrie que l'agriculture.—Le

bonheur consiste dans la possession d'une destinée en rapport avec nos facultés.— Combien sont rares les livres parfaitement appropriés à la première jeunesse !— L'impie est malheureux, même au sein de la richesse et des honneurs.— L'ignorant est naturellement grossier : il ne comprend ni les délicatesses du cœur, ni les jouissances de l'esprit.— Nous regardons la terre, nous contemplons le ciel, et nous admirons partout la main du Créateur.— Les sens transmettent à l'âme l'image des objets physiques.— Dans les soirées d'été, quand l'atmosphère est lourde, il fait ordinairement des éclairs.— Pour peu qu'un sujet soit vaste et compliqué, il est bien rare qu'on puisse l'embrasser d'un coup d'œil, ou le pénétrer en entier d'un seul et premier effort de génie.— L'or et l'argent ne peuvent assouvir l'amour des richesses ; la cupidité, en acquérant toujours, n'est jamais satisfaite.— Le vulgaire est fait de manière qu'il juge d'après l'opinion la plus communément répandue.— Des esprits secs sont incapables de sentir les charmes que l'harmonie et les grâces prêtent à la vérité.— Les habitants des pays marécageux sont presque tous scrofuleux.— L'acide muriatique est devenu l'acide hydrochlorique.— Les premières impressions s'effacent difficilement dans le cœur d'un jeune homme.— L'incrédulité est une rupture désespérée de tout commerce de l'homme avec Dieu.— L'excès de l'amour de l'indépendance produit le désordre.— Les consolations indiscretes ne font qu'aigrir les violentes afflictions.— La religion procure à l'homme deux avantages inestimables : une paix profonde pendant la vie, une douce espérance au moment de la mort.

IV

Une révolution reporte les hommes à la tour de Babel ; chacun parle la langue de ses intérêts.— La plupart des amis ressemblent à un nuage d'été qui se fond au moindre rayon du soleil.— Il est aisé de tromper même les plus habiles, en leur proposant des choses qui passent leur esprit, et qui intéressent leur cœur.— La vérité s'est cachée dans la solitude où elle

se plaît à vivre en silence ; pour la posséder, il faut, pour ainsi dire, s'exiler du milieu des hommes.— Il vaut mieux suspendre une bonne action que de risquer, en la précipitant, d'en faire une mauvaise.— La vertu soufferte attendrit tous les cœurs qui ont quelque goût pour la vertu.— Les faibles veulent dépendre, afin d'être protégés ; tous ceux qui ont redouté les honneurs ont aimé les lois.— L'espérance, toute trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable.— L'homme se fait plus de maux à lui-même que la nature ne lui en fait.— Celui qui se plaint le plus est toujours celui dont on a le plus besoin de se plaindre.— Celui qui avoue ses fautes, rentre déjà dans le droit chemin.— Une bonne vie rend léger le poids des ans.— Les biens sont des arrhes pour le ciel.— L'hyperbole va au de-là de la vérité pour amener l'esprit à la mieux connaître.— Le premier châtement d'une faute est dans la conscience.— Les *quand*, les *qui*, les *que*, les *quoi*, rendent le style dur et pénible.— Les mensonges sont de la nature des boules de neige : elles grossissent à mesure qu'elle fond du chemin, jusqu'à ce qu'elles fondent et se réduisent à rien.— Si notre amour-propre ne nous aveuglait pas, nous prévoirions une foule de maux qui nous surprennent et nous accablent.

V

Dieu fait lever son soleil sur les plus hautes montagnes, comme sur les lieux les plus bas et les plus obscurs.— Le solécisme est une faute contre la régularité de la construction d'une langue.— Les bienfaits sont le lien de la concorde publique et particulière.— Les yeux que l'on croit être noirs ne sont que d'un jaune brun ou d'orangé foncé.— La matière est susceptible de toutes sortes de formes.— Les forfaits des tyrans retombent sur eux-mêmes.— Les lois tyranniques sèment la haine et recueillent la révolte.— La figue est un fruit à pulpe molle, délicate et sucrée.— La colère est une courte folie ; quand elle n'obéit pas, elle commande.— Demande-toi le soir avant de te coucher le bien que tu auras fait dans la journée.— La plus grande ambi-

tion ne se laisse pas apercevoir lorsqu'elle se rencontre dans une impossibilité absolue d'arriver où elle aspire.—Je ne redoute rien tant que des tête-à-tête avec des gens qui ne savent parler que de la pluie et du beau temps.—Lorsqu'une personne a mérité notre confiance, accordons-la-lui tout entière.—L'indolent renonce à la dignité de son être par son aversion pour le travail. Il n'est touché ni de la vertu, ni de la gloire de réussir dans ses entreprises, ni de la réputation, ni de la fortune, ni des nœuds du sang, ni de l'amitié, ni des arts.—Quelle que soit l'origine des bienfaits, il ne s'ied pas à la reconnaissance d'en scruter les motifs.—Ce n'est sans un charme secret qu'on se rappelle les impressions de sa jeunesse, les plaisirs vrais et les joies pures de ses premières années.—La résignation seule épargnera aux hommes des luttes insensées et d'affreux malheurs.—La possession diminue ordinairement le prix des choses qu'on a le plus désirées.—La religion a peuplé de véritables sages les villes, les empires, les déserts.—L'esprit de parti abaisse les plus grands hommes jusqu'aux petites du peuple.—Un principe utile au bonheur public a-t-il été découvert ? il devient en un instant le patrimoine de toutes les nations.

EXERCICES DE CALCUL.

I Un homme gagne \$15 par semaine, et dépense \$6.75 dans le même temps : combien lui reste-t-il à la fin de l'année ?
Réponse : \$429.

Solution :

\$15.00 - \$6.75 = \$8.25 = ce que cet homme met de côté par semaine ;
\$8.25 × 52 = \$429 = ce qu'il lui reste à la fin de l'année.

II Un marchand a vendu 25 verges d'étoffe \$85.00 ; il a fait un profit de \$15.75 : combien cette étoffe lui avait-elle coûté la verge ?
Réponse : \$2.77.

Solution :

\$85.00 - \$15.75 = \$69.25 = ce qu'avaient coûté les 25 verges d'étoffe ;

$\frac{\$69.25}{25} = \$2.77 =$ ce qu'avait coûté la verge.

III Un marchand a vendu les $\frac{3}{4}$ d'une pièce d'étoffe à un premier acheteur, puis les $\frac{2}{3}$ du reste à un second. Le coupon restant à une longueur de $5\frac{1}{2}$ aunes. Quelle était la longueur de la pièce ? (Ex. des candidats à l'étude de la médecine, 8 mai 1891.)

Réponse : 63 aunes.

Solution :

$\frac{4-3}{4} = \frac{1}{4} =$ ce qui reste de la pièce après la première vente ;

$\frac{1}{4} - (\frac{1}{4} \times \frac{2}{3}) = \frac{1}{4} - \frac{1}{6} = \frac{3-2}{12} = \frac{1}{12} =$ ce qui reste après la seconde vente ;

Mais ce dernier reste = $5\frac{1}{2}$ aunes : donc la longueur totale de la pièce = $5\frac{1}{2} \times 12 = 63$ aunes.

IV Un maître maçon est convenu de donner en tout 249,60 fr. à deux individus pour déblayer un terrain. Le premier enlève $\frac{3}{5}$ mètre cube en $\frac{1}{2}$ jour et le second $\frac{5}{6}$ mètre cube en $\frac{2}{3}$ de jour. L'ouvrage étant payé à raison de 10 fr. pour $2\frac{1}{2}$ mètres cubes, dites combien il faudra de jours aux deux ouvriers pour avoir terminé le travail, et combien chacun recevra.

Réponse : 1^o 27 jours ; 2^o le 1^{er} recevra fr. 129,60, et le 2^d fr. 120.

Solution :

Le mètre cube coûte fr. $10 \div 2\frac{1}{2} = 4$ fr.
La quantité de mètres cubes à enlever = $249,60 \div 4 = 62,4$.

Le premier individu enlève en 1 jour $3/5 \times 2 = 6/5$, et le 2^d $5/6 \times 4/3 = \frac{20}{18} = \frac{10}{9}$; les deux travaillant ensemble enlèveront

$$6/5 + \frac{10}{9} = \frac{54}{45} + \frac{50}{45} = \frac{104}{45}$$

Ils travailleront pendant $62,4 \div \frac{104}{45} = \frac{2808}{104} = 27$ jours.

Le premier enlèvera $27 \times 6/5 = 32 \frac{2}{5}$ mètres, et recevra fr. $4 \times 33 \frac{2}{5} = 129 \frac{3}{5}$ ou fr. 129,60.

Le 2d enlèvera $27 \times \frac{10}{9} = 30$ mètres et recevra fr. $4 \times 30 =$ fr. 120.

V Deux personnes ont engagé dans une spéculation, l'une \$2,860, l'autre \$4,250. Elles ont fait une perte de \$1,300. A quelle somme est réduite chaque mise ? (*Ex. des candidats à l'étude de la médecine, 8 mai 1891.*)

Réponse : \$2337.07¹¹, \$3472.92¹¹.

Solution :

La mise totale = \$2860 + \$4250 = \$7110.

La perte de la première personne = $\frac{2860 \times 1300}{7110} = \frac{371800}{711} = \522.92^{11} , et sa mise est réduite à $\$2860 - \$522.95^{11} = \$2337.07^{11}$.

La perte de la seconde personne = $\frac{4250 \times 1300}{7110} = \frac{552500}{711} = \777.07^{11} , et sa mise est réduite à $\$4250 - \$777.07^{11} = \$3472.92^{11}$.

VI Le plancher d'une chambre carrée a 297 pieds et 81 pouces carrés. On demande la longueur d'un de ses côtés. *Ex. des candidats à l'étude de la médecine, 8 mai 1891.*

Réponse : 17 pds 3 pcs.

Solution :

297 pds 81 pcs carrés = 42849 pcs carrés.

La longueur du côté demandée = $\sqrt{42849} = 207$ pouces ou 17 pieds et 3 pouces.

VII Une somme d'argent est composée de pièces de 20 et de 25 centius ; la valeur en est de \$6.55, et le nombre total des pièces est 30. On demande le nombre de chaque espèce. (*Ex. des candidats à l'étude de la médecine, 8 mai 1891.*)

Réponse : 19 pièces de 20, et 11 de 25 centius.

Solution :

Représentons par x le nombre de pièces de 20 centius ; alors $(30 - x)$ = celui des pièces de 25 centius. Mais le nombre de chacune de ces pièces multiplié par leurs valeurs respectives = \$6.55 ou 655 centius : d'où

$$20x + (30 - x)25 = 655.$$

Effectuons le calcul et simplifions :

$$20x + 750 - 25x = 655,$$

$$-5x = -95 :$$

d'où $x = \frac{95}{5} = 19$ pièces de 20 cts

et $30 - 19 = 11$ pièces de 25 centius.

TRIBUNE LIBRE.

Jacques Cartier : Questions de calendrier civil et ecclésiastique

Par M. l'abbé HOSPICE VERREAU, L.L.D.

(Lu devant la Société Royale du Canada, le 28 mai 1890.)

Les voyages de Jacques Cartier provoquent de nouveau l'attention, grâce aux travaux intéressants et très sérieux qui ont été publiés depuis un an ou deux. Cependant, le dernier mot sur les découvertes du navigateur malouin n'a pas encore été dit et ne le sera peut-être pas avant quelques années, tant sont nombreux les éléments dont il faut tenir compte pour le bien interpréter.

Un de ces éléments est la chronologie : la chronologie qui fixe la date des années, et celle qui nous aide à retrouver le quantième des mois et des semaines. En nous servant des données de cette science, nous pourrions arriver à éclaircir les points obscurs, et à rectifier les inexactitudes qui se sont glissées dans l'impression de ces voyages.

C'est ce que je vais tâcher de faire dans ce mémoire.

Tous ceux qui ont voulu étudier les documents qui se rapportent à Cartier, ont été embarrassés par la difficulté de concilier certaines dates avec les événements : les uns, comme M. Ferland (1), ont cru à une erreur de copiste, et ils ont cherché à la rectifier ; les autres, avec M. Faillon (2) et M. d'Avezac (3), plaçant les dates d'après notre calendrier, ont été forcés d'intervertir l'ordre des pièces et d'introduire une prolongation de temps qui constitue également un erreur. Tout cela provient de ce qu'on a négligé ou oublié un fait chronologique qu'il ne faut pas perdre de vue, quand on étudie l'histoire documentaire de la France antérieure à 1564. Ce fait chronologique, c'est l'usage où l'on était alors de fixer à Pâques le commencement de l'année. Nous sommes tellement habitués à le mettre au premier jour de janvier, que nous ne songeons pas même à nous assurer s'il en a toujours été ainsi. Cependant, il est certain que, depuis l'ère chrétienne, le commencement de l'année a varié d'un peuple à l'autre, et que dans quelques pays—comme en France—il a varié avec les époques ou avec les provinces.

On compte trois principaux systèmes ou styles : le *style romain* datait l'année à partir de Noël ou du 1er janvier ; le *style florentin*, du 25 mars, et le *style français*, du jour de Pâques (4). Le dernier, cependant, malgré son nom, ne fut pas universellement employé en France, comme je viens de le dire.

Des trois styles, c'est le style français qui dérouté plus facilement le lecteur, même attentif.

La fête de Pâques étant mobile, le commencement de l'année variait continuellement ; par suite, l'année civile était tantôt plus longue, tantôt plus courte que l'année astronomique ; les mois de janvier et de février, qui sont les premiers dans le style romain, se trouvaient les derniers dans le style français ; enfin, on était souvent obligé d'y compter deux fois un certain nombre de jours des mêmes mois : ceux de mars et d'avril.

Le tableau suivant fera mieux comprendre ces difficultés. Je choisis à dessein l'époque de Cartier (5).

1534.	Le 1er jour de l'an est Pâques, 5 avril ; le dernier, 27 mars—357 jours.
1535.	“ “ “ “ “ 28 mars ; le dernier, 15 avril—385 jours(6)
1536.	“ “ “ “ “ 16 avril ; le dernier, 31 mars—350 jours.
.....
1540.	“ “ “ “ “ 28 mars ; le dernier, 18 avril—386 jours.
1541.	“ “ “ “ “ 17 avril ; le dernier, 8 avril—357 jours.
1542.	“ “ “ “ “ 9 avril ; le dernier, 24 mars—350 jours.
1543.	“ “ “ “ “ 25 mars ; le dernier, 12 avril—385 jours(7)
1544.	“ “ “ “ “ 13 mars ; le dernier, 4 avril—357 jours.

(1) *Cours d'histoire du Canada*, 1861. t. 1er, p. 38.

(2) *Histoire de la colonie française en Canada*, t. 1, p. 41.

(3) *Bref récit de la navigation faite en 1535 et 1536 par le capitaine Jacques Cartier*, etc., etc., Paris. Tross, 1863, Introduction, p. XIII, verso.

(4) On rencontre le style florentin sous la première race principalement, et le style romain sous Charlemagne, à la fin du 8e siècle. Le style français paraît presque général au 12e siècle. (Dom Vaines, *Dictionnaire diplomatique*, seconde édition.) Cependant l'Angoumois, le Quercy, la Guyenne, la Provence et le Limousin auraient continué, après le 13e siècle, à commencer l'année le 25 mars. (*Revue des questions historiques*, t. VI, p. 326.) L'Angleterre a longtemps suivi le style florentin. Voir note A à la fin de ce mémoire.

(5) Le calendrier du style français étant basé sur la fête de Pâques, qui est mobile, on peut demander souvent comment on trouve la date de cette fête : c'est là l'objet d'ouvrages spéciaux, tels que *l'Art de vérifier les dates*, etc., etc. Voir note B à la fin de ce mémoire.

(6) et (7) Le jour intercalaire, qui forme l'année bissextile, se trouvait dans la dernière partie de l'année.

On voit qu'en 1835, les 28, 29, 30, 31 mars, 1, 2, 3, . . . 14, 15 avril, revenaient à la fin de l'année. Il en est de même en 1534, et en 1543, à quelques jours près.

Disons tout ne suite que nos ancêtres avaient cependant un moyen d'empêcher la confusion que cette répétition des mêmes quantités aurait pu occasionner ; ils se servaient des expressions *après Pâques, avant Pâques* ; le première, pour le commencement de l'année et la seconde pour la fin. Ainsi, la formule de chancellerie : "Donné à . . . le cinquième jour d'avril l'an de grâce, 1535, *après Pâques*," signifierait simplement le 5 avril 1535, tandis que cette autre : "Donné à . . . le cinquième jour d'avril l'an de grâce 1535, *avant Pâques*," se traduirait, dans le style que nous suivons aujourd'hui, par : "Donné . . . le 5e jour d'avril 1536." (1)

Je le répète, c'est là un point très important pour l'interprétation des documents qui se rapportent à Jacques Cartier. C'est pour n'y avoir point fait attention que Harrisse, dans ses *Notes pour servir à l'histoire . . . de la Nouvelle-France*,—ouvrage si bien fait d'ailleurs et si utile—a été obligé, p. 271, de lire : "le IIIe jour d'avril l'an mil cinq cens quarante au [? dimanche de] *Pacques*," lorsque le texte portait : "III avril l'an mil cinq cens quarante au. *Pacques*," c'est-à-dire, en tenant compte de l'orthographe et de l'abréviation, *avant Pâques*. Pour nous, c'est le 4 avril 1841 (2).

Il faut encore se rappeler que l'année du *style français*, courant de Pâques à Pâques, retardait sur l'année du *style romain*, portant le même millésime, de tout le temps compris entre le 1er janvier et le jour de Pâques, et, par suite, empiétait plus ou moins sur l'année suivante. Ces années s'enchevêtraient pour ainsi dire les unes dans les autres, comme on peut le voir dans le tableau suivant. Je choisis encore à dessein la fin de 1533, 1534 et 1535 : on y verra en même temps la répétition des quantités dont je viens de parler.

STYLE FRANÇAIS suivi par Jacques Cartier.	STYLE ROMAIN suivi aujourd'hui.
1533 se continue	1534 commence.
1 janvier, 26 ^e jour.	1 janvier, 1 ^{er} jour.
1 février, 29 ^e jour.	1 février, 32 ^e jour.
1 mars, 32 ^e jour.	1 mars, 60 ^e jour.
1 avril, 35 ^e jour.	1 avril, 91 ^e jour.
4 avril, dernier jour.	4 avril, 95 ^e jour.
1534 5 avril, PAQUES, 1 ^{er} j. de l'année.	5 avril, PAQUES.
1 mai.	1 mai.
.....
1 novembre.	1 novembre.
1 décembre.	1 décembre.
31 décembre.	31 décembre, dernier jour.
1 janvier	1535 1 janvier, 1 ^{er} jour.
1 février.	1 février.
1 mars.	1 mars.
27 mars, dernier jour.	27 mars.
1535 28 mars, PAQUES, 1 ^{er} jour.	28 mars, PAQUES.
1 avril, après Pâques.	1 avril.
2 " " "	2 "

(1) Cf. *Documents inédits sur Jacques Cartier*, pp. 8, 23, etc., à la suite du voyage de 1534, publié par M. H. Michelant, Paris, chez Tross, 1865.

(2) D'ailleurs en 1540, Pâques se trouvait le 28 mars.

3 avril, après Pâques.		3 avril.
.....	
13 avril, " "		13 avril.
14 " " "		14 "
15 " " "		15 "
16 " (sans addition).		16 "
1 mai.		1 mai.
.....	
.....	
1 novembre.		1 novembre.
1 décembre.		1 décembre.
1 janvier.	1536	1 janvier.
1 février.		1 février.
1 mars.		1 mars.
1 avril, avant Pâques.		1 avril.
2 " " "		2 "
3 " " "		3 "
.....	
13 avril, " "		13 avril.
14 " " "		14
15 " <i>dernier jour</i> .		15 "

Tel était l'ordre civil et officiel de la succession des années en France, et cet ordre fut observé, avec les restrictions déjà indiquées, jusqu'en 1563. A cette date, Charles IX, par son ordonnance de Roussillon, régla qu'à l'avenir l'année commencerait en France au 1er janvier, en sorte que le 1er janvier 1563 devint le 1er janvier 1564 (1).

* * *

Les préliminaires arrêtés, nous allons faire l'examen chronologique des voyages de Cartier (2) et des documents publiés par MM. Ramé (3), HARRISSE (4) et JOÛON des Longrais (5). Cette étude comprendra deux parties : d'abord la détermination de l'année, puis la recherche du quantième de la semaine et du mois.

Je commence par l'année.

Je placerai les pièces dans l'ordre où elles doivent être, qui n'est pas toujours celui où elles ont été publiées, par suite de l'oubli général que j'ai signalé plus haut.

On me pardonnera, si je procède article par article, comme pour un inventaire. Dans une pareille matière, il s'agit surtout d'être clair et précis.

(1) Il paraît cependant que le Parlement n'accepta cette réforme que deux ans plus tard, et ne commença l'année le 1er janvier qu'en 1567. "Le Parlement, qui est comme le gardien des anciens ordres du Royaume, s'y opposa et ne put être persuadé de suivre cette réformation qu'après l'assemblée de Moulins, scavoir en l'an 1567." (Mézeray, *Abrégé chronol. de l'his. de France*, Amsterdam, 1674, t. V, p. 83.) L'année 1566 n'eut donc que 8 mois et 17 jours.

(2) Je me servirai des différentes éditions et traductions publiées depuis 1845 jusqu'à nos jours.

(3) A la suite de la première édition, donnée par M. H. Michelant, du voyage de 1534, Paris, Tross, 1865. Je la cite par le seul mot *Ramé*.

(4) *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France, etc.*, Paris, Tross, 1872.

(5) Jacques Cartier, *Documents nouveaux, etc.*, Paris, Picard, 1888. M. Joûon des Longrais, ancien élève de l'École des chartes, n'a eu garde d'oublier la correction du calendrier. Il appelle *nouveau style* le style romain.

1. " Du jeudi, XIX mars, l'an mil VcXXXIII davent monsieur l'alloué, etc (1).

Premier document officiel où il est question du voyage de 1534. Cartier se plaint des moyens pris par quelques personnes—bourgeois et marchands—pour l'empêcher de former l'équipage dont il a besoin. Il paraît que la cour ne voulut pas adjuger immédiatement sur ses remontrances, et qu'elle prit huit jours pour informer et délibérer. La sentence ne fut rendue que le 28 mars, défendant à tous les vaisseaux de quitter le port, même de se déplacer, avant que Cartier eût fait le choix de ses hommes.

L'année 1533 ayant commencé le 13 avril, le 19 mars se trouvait dans les dernières semaines ; pour nous, c'est le 19 mars 1534, un mois seulement avant le départ de Cartier, et non pas un an, comme quelques-uns semblent le croire (2).

Il faut dater ce document comme suit : Du 19 mars $\frac{1533}{1534}$ (3).

2 "Après que Messire Charles de Mouy, sieur de la Meilleraye..... " Nous " partismes [du port de St. Malo] le 20 d'Auril en l'an M. D. XXXIII, etc..... Le " cinquième jour de Septembre de l'année susdite nous arrivâmes au port de S. Malo, etc."

Relation du premier voyage de Cartier. Nous l'étudierons plus loin avec quelques détails, pour le quantième des mois.

Le millésime est exact, puisqu'il se rapporte aux mois compris entre la mi-avril et la fin de décembre.

3. "Philippe Chabot.... Nous vous avons commis et deputé..... Donné le " pénultième jour d'octobre l'an mil cinq centz trante quatre." (4)

30 octobre 1534.

Commission donnée par l'amiral de France à Jacques Cartier pour lui faire poursuivre ses découvertes dans un second voyage.

La date de cette commission peut nous faire connaître l'impression que le premier voyage de Cartier avait produite à la cour, sinon dans l'imagination de ses concitoyens (5). Car, si l'on tient compte du temps nécessaire au capitaine malouin pour se rendre auprès du roi, et du temps qu'il fallait pour préparer les pièces officielles, on comprendra que François Ier avait, du premier coup d'œil, vu l'importance des découvertes et qu'il voulait profiter, sans perdre un instant, des ressources qu'elles pouvaient offrir à la France. Cette pièce mérite d'être étudiée.

4. "Lundi, huitiesme jour de feubvrier l'an mil cinq centz XXXIII, à la baye " saint Jehan (6), davent mon dit seigneur le capitaine." (7)

(1) Ramé, dans l'édition mentionnée plus haut, pp. 3 et suivantes : registres de l'assemblée de ville ou cour de Saint-Malo. Cette assemblée était composée des principaux bourgeois et présidée ordinairement par le lieutenant du sénéchal, sous le nom d'alloué. Les chanoines, seigneurs de la ville avec l'évêque, avaient droit d'y assister.

(2) *Narrative and critical History of America. Edited by J. Winsor, t. 4, pp. 47 et 65.*

(3) C'est la notation reçue ; l'année inférieure correspond à notre calendrier.

(4) Ramé, p. 7.

(5) Ceux-ci, en effet, paraissent avoir reçu Cartier, au retour de son premier voyage, comme des gens habitués à ces lointaines expéditions.

(6) "La baye saint Jehan" n'est autre chose que l'abbaye Saint-Jean. C'était un ancien édifice qui avait été donné à "la noble confrérie des Frères Blancs." Cette association religieuse, composée des principaux citoyens, bourgeois et marchands de Saint-Malo, avait été érigée "en l'honneur de Dieu et de la glorieuse et benoiste Vierge Marie et par espécial de Monseigneur Saint Jehan Baptiste." Le chef en était nommé à vie et prenait le titre d'abbé ; les membres portaient le costume ducal de Bretagne, moins les hermines. (*Généalogie de la famille Maingard*, par le comte Maingard.) Ils célébraient la fête de leur patron avec beaucoup d'éclat et un très grand concours : on y accourait de tous les endroits environnants. Par une coïncidence assez singulière, cette fête n'est pas moins solennelle en Canada, et l'on peut dire que "Monseigneur saint Jean Baptiste" est notre patron national.

(7) Ramé, p. 5.

1534
8 février 1535

Séance de la cour, présidée, cette fois, par le capitaine de la ville, en présence du doyen du vénérable chapitre, de l'alloué et des principaux bourgeois. Il semble qu'on ait voulu donner une certaine solennité à cette réunion : il s'agit en effet de reconnaître l'honneur conféré à un membre de la communauté par la mission importante que l'amiral de France lui confie au nom du roi. Cartier présente donc la commission précédente, et l'on en fait la lecture publique avant de l'inscrire aux registres officiels.

5. "Le mercredi tiers jour de mars l'an mil VcXXXIII à l'abaye saint Jehan." (1)

Dans cette séance de la cour, où il est question de mesure à prendre contre la peste, Cartier est mis en demeure de choisir les navires dont il a besoin pour son deuxième voyage.

1534
3 mars 1535

6. Le mercredi dernier jour de mars après Pasques l'an mil VcXXXV (2).

31 mars 1535.

Séance de l'assemblée des bourgeois, tenue le lendemain de la seconde fête de Pâques, le 4e jour de la nouvelle année : on y produisit la liste des gens de l'équipage qu'on avait pu enrôler jusqu'à cette date.

J'étudierai plus tard les listes des équipages de Cartier : elles peuvent donner lieu à des recherches intéressantes. Avec nos idées modernes, nous sommes trop enclins à nous représenter ces bourgeois, propriétaires de navires et maîtres pilotes, comme de vulgaires armateurs et mariniers. Tous n'étaient pas nobles ; mais plusieurs semblent appartenir à des familles qui portaient blason et qui possédaient noblement des fiefs dont l'importance ne peut être évaluée par l'étendue (3).

7. "Le dimanche, iour et feste de la Penthecoste seiziesme iour de May, en l'an mil "cinq cens trente cinq Et avec bon temps avons nauigué tellement que "le 6 iour juillet 1536, sommes arriuez au hable de saint Malo." (4)

Second voyage de Cartier. Les deux styles s'accordent pour les dates extrêmes ; mais il faut se rappeler que l'année 1535 se prolongea jusqu'au 15 avril, qui en fut le dernier jour. On sait comment l'hiver fut, pour Cartier et ses compagnons, une époque de deuil et d'angoisse. La fête de Pâques, qui ramenait une nouvelle année, semble aussi leur avoir ramené des jours meilleurs : à la mi-avril, ils cessèrent d'être enfermés dans les glaces.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer qu'après le deuxième voyage, le nom de Cartier, pendant un temps assez considérable, du 1er décembre 1536 au 25 mars 1539 (5), cesse de paraître sur les registres des baptêmes, où l'on constate fréquemment sa présence à d'autres époques, au moins jusqu'à 1533 et après 1539. D'un autre côté, un passage du registre des audiences, cité par M. J. des

(1) Jacques Cartier, p. 21. M. Joüon des Longrais a fait la correction de l'année.

(2) Ramé, p. 8.

(3) Je dois à l'obligeance de mon ami, l'honorable juge Berthelot, communication de la *Généalogie de la famille Maingard, par le comte A. Maingard*. Ce travail, malgré la sécheresse de son cadre obligé, offre plus d'une page intéressante, et il est enrichi de notes qui accusent l'érudition de l'auteur. Le comte Maingard établit sa descendance depuis Jacques Maingard, *maistre du galion*.

(4) La date du 2e voyage de Cartier est la même dans les différentes éditions. Nous suivons celle de Tross, *Bref récit... précédé d'une introduction par M. d'avezac*, Paris, 1863.

(5) Jacques Cartier p. 177.

Longrais (1), constate que Cartier, dans des procès où il se trouve impliqué, se fait représenter par un procureur à la date du 2 octobre 1538, tandis qu'il comparait en personne le 15 octobre 1539. Faut-il conclure de ces faits que Cartier, à peine arrivé du Canada, a été employé à d'autres expéditions lointaines ? La question mérite d'être étudiée.

8. "François par la grâce de Dieu Donné à Sainct Pris le dix septième d'octobre l'an de grâce mil cinq centz quarante." (2)

Commission de capitaine général de la flotte donnée à Cartier pour le troisième voyage.

17 octobre 1540.

9. "Henri, fils aîné du roi Donné à Sainct Pris le vingtième jour d'octobre l'an mil cinq centz quarante." (3)

Ordre du Dauphin, duc de Bretagne, aux officiers de ce duché, de faire livrer les prisonniers que Cartier réclamerait.

20 octobre 1540.

10. "François par la grâce de Dieu Donné à Fontainebleau le XIIe jour de décembre, l'an de grâce mil VcXL." (4)

Arrêt du conseil du roi au sujet des matelots qu'on faisait cacher afin d'empêcher Cartier de les retenir pour son troisième voyage.

12 décembre 1540.

11. "Le sabmedy XIIIe jour de novembre mil VcXL, fut par dom Roland Columbel baptizée, etc." (5)

13 novembre 1540.

Acte de baptême où Cartier est parrain. Nous y avons la preuve que la commission accordée le 15 octobre précédent à notre découvreur était hautement appréciée par les citoyens de Saint-Malo. Il est appelé "noble homme mestre Jacques Cartier, lieutenant général du Roy, capitaine et pilote dud syre en son entreprise de la descouverte des terres de Canada."

12. "François Comme pour le desir Donné à Fontainebleau le quinzième jour de janvier, l'an de grâce mil cinq cens quarante, etc." (6)

Commission de lieutenant général accordée par François Ier à Jean de La Rocque, sieur de Roberval, vers la fin de 1540, *style français*, ce qui a trompé plusieurs écrivains.

15 janvier $\frac{1540}{1541}$

13. "François Comme nous avons constitué, ordonné Donné à Fontainebleau, le quinzième jour de janvier, l'an de grâce mil cinq cens quarante, etc." (7)

Lettres patentes qui donnent à Roberval l'autorisation de faire des levées de gens, vivres, etc., pour le voyage au Canada et l'essai de colonisation.

(1) *Ibid.* p. 163.

(2) Ramé, p. 12.

(3) *Ibid.* p. 17.

(4) *Ibid.*, p. 19.

(5) *Jacques Cartier*, p. 182.

(6) Harrisse, *Notes pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France*, pp. 243 et suivantes.

(7) Harrisse, *op. cit.*, p. 265, dans le *vidimus* de Jean d'Estouteville.

Même date que le précédent : 15 janvier $\frac{1540}{1541}$.

14. Le Sabmedy XXIXe jour de janvier, l'an mil VcXL, devant monseigneur l'alloué (1).

Publication et enregistrement au greffe de Saint-Malo de l'arrêt du conseil du roi, accordé en faveur de Cartier le 12 décembre 1540.

29 janvier $\frac{1540}{1541}$.

15. " Et sur le reply ce jourduy sixiesme de febvrier, l'an mil cinq cens quarante, etc." (2)

Certificat du serment prêté par Roberval en qualité de lieutenant général.

6 février $\frac{1540}{1541}$.

16. " François Comme pour l'augmentation de notre sainte foy Donné à Fontainebleau, le septiesme jour de febvrier, l'an mil cinq cens quarante, etc." (3)

Lettres patentes par lesquelles François Ier signifie aux différents Parlements qu'il a permis a Roberval de choisir un certain nombre de prisonniers, aux conditions indiquées, pour l'essai de colonisation au Canada.

7 février $\frac{1540}{1541}$.

17. " A tous ceux qui ces présentes lettres verront faictes et passées l'an mil cinq cens quarante, le dimanche vingt septiesme jour de febvrier." (4)

Procuration donnée par Roberval à Paul Auxillon de Senneterre (5), son lieutenant, pour aller choisir des prisonniers dans les juridictions de Carcassonne, Béziers, Narbonne, etc., etc.

27 février $\frac{1540}{1541}$.

18. " Des registres de la Court du Parlement de Rouen Prononcé à Rouen, en la dite court de Parlement, le neufviesme jour de mars l'an mil cinq cens quarante. (6)

Certificat de l'enregistrement des différentes commissions accordées à Roberval.

9 mars $\frac{1540}{1541}$.

19. " Le jedy XIXe de may VcXLI, davent Monsieur l'alloué." (7)

Liste officielle et détaillée des prisonniers de Toulouse et de Bordeaux, délivrés à Roberval pour être envoyés au Canada. Cette liste comprend huit hommes et cinq femmes.

19 mai 1541.

(1) Ramé, p. 10.

(2) HARRISSE, *op. cit.*, p. 253, à la suite de la commission, n° 12.

(3) HARRISSE, *op. cit.*, p. 250.

(4) HARRISSE, *op. cit.*, p. 254.

(5) *De Saint-Nectaire*, selon M. Jouon des Longrais.

(6) HARRISSE, *op. cit.*, p. 253.

(7) *Jacques Cartier*, p. 28.

20 " Endroiet davent nous notaires en la court de Saint Malo Et fut " faict et le gré prins en cested. ville le dix neuffiesme jour de may M.D.XLI." (1)

Donation réciproque faite entre Cartier et sa femme, Catherin^e des Granges, quelques jours avant le troisième voyage.

19 mai 1541.

21. " Visto en el consejo de las Indias los capitulos de la carta que su Mag^d escrivio. " cerca de los Franceses Corsarios." (2)

Avis du conseil des Indes donnés à l'empereur Charles-Quint sur les moyens à prendre pour empêcher que les vaisseaux préparés en France ne nuisent aux établissements espagnols.

Vers le mois de mars 1541.

22. " Dice que en Crucique se adereszaban dos naos. . Que en Samalo de Lila. . " (3)

Relation de l'espion que le conseil des Indes avait envoyé pour examiner la nature des armements qui se faisaient dans différents ports de France.

Avant le 10 avril 1541.

23. " Vistos los Capitulos de la carta que su Mag^d escrivo y la relacion de " Francia." (4)

Avis du conseil des Indes sur ce qu'il faut faire au sujet des vaisseaux qui sont sortis des ports de France.

Vers le 10 juin 1541.

24. " Recivi la carta de V. M. hecha à 13 del presente, y con ella la relacion del " capitan de una caravela" (5)

Lettre écrite de Lisbonne par l'ambassadeur espagnol au sujet du troisième voyage de Cartier ; il a pressé, mais inutilement, le roi de Portugal de s'unir à l'empereur pour détruire la colonie française.

1541.

25. " En el Consejo de las Indias se vió lo que V. M. mandó escrivir de la res- " puesta quel Rey de Francia" (6)

L'empereur ayant décidé de préparer un armement pour combattre celui des Français, qu'il croyait destiné aux Indes, le conseil lui transmet un mémoire sur ce qu'il doit faire.

Commencement de l'été, 1541.

On voit par ces documents espagnols que la troisième expédition de Cartier avait grandement inquiété Charles-Quint, et qu'il fut question de faire simplement massacrer le capitaine malouin et tout son monde.

Ces documents ont une autre importance pour l'histoire de Cartier et de ses découvertes. Il semble en résulter : 1^o que les deux premiers voyages avaient été tenus secrets, ou que, du moins, on les avait ignorés en Espagne ; 2^o qu'une ligne de démarcation, différente de la ligne indiquée par Alexandre VI, existait entre

(1) *Ibid.* p. 39.

(2) *Coleccion de varios documentos para la historia de la Florida y tierras adyacentes*, publié par Buckingham Smith, Londres [Madrid] 1857, t. I, p. 103. Cette pièce et la suivante auraient dû venir avant le no 19. J'ai préféré les réunir aux autres.

(3) *Ibid.*, pp. 107 et 108.

(4) *Ibid.*, p. 109.

(5) *Ibid.*, p. 112.

(6) *Ibid.*, p. 114.

les possessions de l'Espagne et celles du Portugal (1), donnant à celui-ci la partie extrême de ce qui est aujourd'hui l'Amérique anglaise ; 3° que les Français faisaient déjà un commerce considérable au Brésil et sur les côtes de l'Afrique.

L'observateur y trouvera en outre un contraste piquant entre l'impétuosité de Charles-Quint, le calme de son conseil et l'indifférence du roi de Portugal qui semble dire à son redoutable voisin, en repoussant le rôle de bourreau qu'on lui offre : Gardez-le pour vous.

Comme ces pièces n'ont pas encore été publiées en français, j'en donne la traduction plus loin, note C, et je saisis cette occasion pour remercier M. l'abbé Casgrain qui a mis obligeamment à ma disposition la publication de M. Buckingham Smith.

26. " Le Roy François Premier ayant oui ce qu'avoit rapporté le capitaine Quartier " les susdits Cinq Navires firent voile le vingttroisième jour de mai 1540 et " notre Fort en bon ordre."

Troisième voyage de Cartier, traduit d'Hakluyt et publié par la Société historique de Québec (1). Il fut accompli du 23 mai 1541 au mois de juin 1542.

Tout le monde sait que Hakluyt donne à ce voyage la date de 1540 (2). L'erreur peut résulter d'une faute d'impression.

Dans ce troisième voyage, il y a un point qui m'a toujours paru obscur, et sur lequel les pièces précédentes, mises dans l'ordre où elles doivent être, jettent une certaine lumière. Quelle a été la position relative de Cartier et de Roberval ? Leurs commissions se complètent-elles ? Sont-elles le résultat de deux projets différents, formés ou acceptés par François Ier ? Il n'entre pas dans le plan de cette étude d'approfondir la question. Je me contenterai de faire observer que dans la préparation de ce voyage, il semble y avoir trois phases.

Première phase.—La commission du 17 octobre 1540, pièce n° 8, fait voir qu'on ne songeait alors qu'à poursuivre les découvertes, et à entrer en relations avec les peuples occidentaux que l'on croyait confiner à l'Asie. Il n'y avait pas encore de projet de colonisation ou d'habitation permanente. Cartier est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour une telle mission. On lui permet aussi de choisir dans les prisons un certain nombre de condamnés,—pas plus de cinquante,—par crainte de ne pas trouver assez de personnes libres pour cette lointaine expédition.

Deuxième phase.—Commission et lettres patentes du 15 janvier 1541 ; pièces Nos 12 et 13. Aux premiers desseins de poursuivre les découvertes et de travailler à la conversion des peuples barbares, François Ier ajoute l'intention de prendre possession " de tous pays transmarins inhabitez ou non possédez . . . par " aucuns princes chrétiens . . . afin d'y construire et édifier villes et forts, temples et églises constituer et establir loix de par nous, etc." Les pouvoirs les plus amples sont accordés à Roberval : François Ier, qui l'appelait le petit roi de Vimeu, le faisait pour ainsi dire roi d'un pays dont il ne connaissait pas les limites. Il n'est plus question de prisons, ni de condamnés : on veut envoyer des " gentilshommes, des gens de guerre et des gens du peuple de l'un et l'autre sexe." Mais ce qui paraît fâcheux, c'est que, dans cette longue pièce, on évite avec une espèce d'affectation de prononcer le nom de Cartier, bien qu'on soit forcé de faire allusion,—en des termes aussi discrets, que possible,—à ses voyages et aux renseignements qu'il avait donnés. Roberval est mis à la tête de toute l'expédition, tant

(1) Probablement en vertu de l'arrangement signé à Tordesillas en 1494. Voir l'atlas de Kuntsmann.

(2) *Voyages et découvertes au Canada, entre les années 1534 et 1542*. Québec, 1843, pp. 70-77.

(3) Je dois avouer cependant que je n'ai pu consulter l'édition originale.

sur mer que sur terre ; il choisira et nommera pour les navires les capitaines, maîtres et pilotes qu'il jugera à propos : tout cela anéantit complètement la commission de capitaine général donnée à Cartier. Et, comme si ce n'était pas assez, le roi ajoute : " Et si par cydevant nous avyons baillé aucunes lettres ou pouoir à quelque personne contrarians à la teneur de sesdites (*sic*) lettres, icelles avons desaprésent comme pour lors revoquées et revoquons, cassons et adnullons par cesdites présentes, synon autant et pour le temps que notredit lieutenant les voudrait tollérer et endurer." (1)

Il me semble impossible de se méprendre sur le sens de ce passage. Ne faut-il pas voir, dans ce brusque changement, les conséquences de la chute de l'amiral Philippe de Chabot, qui venait d'être arrêté, et de l'influence, un instant triomphante, du connétable Anne de Montmorency ?

Troisième phase.—Lettres patentes du 7 février 1541, etc., etc. Les choses paraissent changées. L'enthousiasme de l'inexpérience, qui a dicté les lettres précédentes, a dû disparaître peu à peu devant les difficultés de la réalité : les nouveaux colons ne se présentant pas en nombre suffisant, on revient à la première idée de prendre les gens condamnés à la prison, et l'on colore ce projet du désir de " leur faire connaître le Créateur, luy en rendre grâce et amender leur vie." Le moment de s'embarquer approche : les munitions et l'argent manquent, les poudres et l'artillerie ne sont pas encore arrivées. Que faire ? On aura recours à Cartier, et on l'obligera à partir en avant avec les navires qui sont prêts à prendre la mer. Pour prévenir une résistance bien légitime ou la force des raisons qu'il peut opposer, on a fait parler le roi. C'est au moins ce qui ressort de cette phrase du troisième voyage, phrase qui montre à la fois la répugnance du capitaine justement froissé, et la pressante nécessité où l'on se trouvait : " Considérant que le dit capitaine avait reçu des lettres du Roy, par lesquelles il luy enjoignait expressément, de partir et faire voile incessamment à la vue et recette d'icelle, à peine d'encourir son déplaisir et de lui en imputer tout le blâme." Cartier quitte Saint-Malo, après " avoir délibéré sur toutes ces choses " et avoir fait son testament à la hâte, p. 120, pièce n° 20. Dans la colonie de Charlesbourg-Royal, Cartier n'agit pas comme lieutenant de François Ier, et en vertu de la commission royale du 17 octobre 1540, mais simplement comme représentant la personne et l'autorité de Roberval, en vertu des pouvoirs que ce dernier lui a communiqués.

On trouve dans ces différents faits l'explication du peu d'enthousiasme que Cartier a montré pour une entreprise dont il connaissait d'ailleurs les difficultés, sinon l'impossibilité.

27. " Jehan François de la Rocque . . . Receus avons Faict au fort de Fran^{cois} cy-Roy, sur Fran^{cois}-prime (2), ce neufviesme jour de septembre mil cinq cens quarante deux." (3)

(A suivre.)

(1) HARRISSE, p. 250.

(2) Telle est l'orthographe du document original, quoique HARRISSE ait cru y lire *François roy* et *François-prince*. Me trouvant aux Archives nationales en 1874, j'ai fait copier cette pièce par un élève de l'École des chartes, M. Paul MEYER, qui s'est distingué depuis par des travaux d'une grande valeur ; M. MEYER a lu *Francois* et non *François*. J'ai comparé ensuite la copie avec l'original et voici les remarques que j'ai inscrites dans mes notes : " Il est impossible de lire *François*. Après ç vient une seule lettre qui est l'y des mots *roy* et " autres où y doit se trouver. ' *Sous François-prince* ' sont d'autres inexactitudes. Il faut " *Sur Francois-prime*. ' Francoi-roi était le nom du fort, et Francois-prime, celui du fleuve, " qu'on ne désignait alors jusque-là que par l'expression très vague de *grande rivière du* " *Canada*. *Sur* est le terme consacré pour indiquer la position d'une ville ou d'une place " auprès d'une rivière." La lecture *France-roy* et *France-prince*, adoptée pour l'édition de Québec, n'offre aucun sens. C'est de son bienfaiteur, François Ier, que Roberval voulait rappeler le souvenir dans l'enthousiasme de sa reconnaissance, et il a eu le bon goût d'éviter l'apparence même d'une équivoque avec le nom vulgaire d'un François Roi quelconque. Voir note D.

(3) HARRISSE, *op. cit.*, p. 273.